Plan directeur provisoire

Un précieux refuge au cœur des monts Notre-Dame

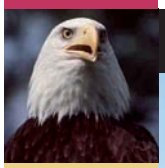

Parc national du Lac-Témiscouata

Québec

Plan directeur provisoire

Parc national du Lac-Témiscouata

Ce document a été réalisé par :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des Parcs

Édifice Marie-Guyart
675, boulevard René-Lévesques Est, 4e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Chargée de projet et rédaction
Isabelle Tessier

Supervision
Jean Boisclair

Collaboration
Raymonde Pomerleau
Jacques Talbot
Gaétane Tardif

Cartographie
André Rancourt

Révision linguistique
Madeleine Fex

Mise en page
André Lafrenière
Yves Lachance

Page couverture
Jean Berthiaume

Photographies, MDDEP
Isabelle Tessier
Jean Boisclair
Alain Thibault

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2008
ISBN 978-2-550-52392-5 (version imprimée)
978-2-550-52393-2 (PDF)

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES III

LISTE DES CARTES IV

AVANT-PROPOS V

INTRODUCTION 1

1 LE PORTRAIT DU TERRITOIRE À L'ÉTUDE 5

1.1 L'EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE 5

1.2 LA SYNTHÈSE DES CONNAISSANCES 6
1.2.1 LE CLIMAT 6
1.2.2 LA GÉOLOGIE 6
1.2.3 LA GÉOMORPHOLOGIE 7
1.2.4 LE RELIEF 7
1.2.5 L'HYDROGRAPHIE 7
1.2.6 LA VÉGÉTATION 8
1.2.7 LA FAUNE 8
1.2.8 L'ARCHÉOLOGIE ET L'HISTOIRE 9

1.3 LES POTENTIELS PAR UNITÉ DE PAYSAGE 13
1.3.1 LA TÊTE DU LAC TÉMISCOUATA 13
1.3.2 LE SYNCLINAL DE SQUATEC-CABANO 13
1.3.3 LA RIVIÈRE TOULADI ET LES LACS TOULADI 14
1.3.4 LA GRANDE-BAIE ET L'ÎLE NOTRE-DAME 15

1.4 LES CONTRAINTES 16

2 LA LIMITE PROPOSÉE 19

2.1 LA DESCRIPTION DU PÉRIMÈTRE 19

2.2 L'OCCUPATION DU TERRITOIRE 21

3 LES ORIENTATIONS DE GESTION 25

3.1 ORIENTATIONS RELATIVES À LA CONSERVATION 25

3.2 ORIENTATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS ET AUX SERVICES 28

3.3 ORIENTATIONS RELATIVES À L'ÉDUCATION 29

4 LE ZONAGE PROPOSÉ 31

4.1 LES ZONES DE PRÉSERVATION 31

4.2 LES ZONES D'AMBIANCE 32

4.3 LES ZONES DE SERVICES 32

5 LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT 35

5.1 LES ENTRÉES PRINCIPALES ET LES ENTRÉES SECONDAIRES 35

5.2 LES VOIES DE CIRCULATION INTERNES 36

5.3 LES ACTIVITÉS ET LES ÉQUIPEMENTS DE SOUTIEN 36
5.3.1 LE CENTRE DE DÉCOUVERTES ET DE SERVICES 36
5.3.2 LA RANDONNÉE PÉDESTRE ET À RAQUETTES 37
5.3.3 LA RANDONNÉE À SKIS 37
5.3.4 LA RANDONNÉE CYCLISTE 37
5.3.5 LE PIQUE-NIQUE 38
5.3.6 L'OBSERVATION 38
5.3.7 LE CANOT, LE KAYAK ET LE RABASKA 38
5.3.8 LA BAIGNADE 39
5.3.9 LA PÊCHE 39
5.3.10 LES INSTALLATIONS NAUTIQUES 39
5.3.11 LES EMBARCATIONS MOTORISÉES 39

5.4 L'HÉBERGEMENT 40
5.4.1 LES CAMPINGS AMÉNAGÉS 40
5.4.2 LES CAMPINGS RUSTIQUES 40
5.4.3 LES REFUGES 40
5.4.4 LA VILLÉGIATURE 40

CONCLUSION 43

BIBLIOGRAPHIE 45

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Les parcs nationaux du Québec et les régions naturelles 3
Carte 2 : Le territoire à l'étude 11
Carte 3 : La synthèse des potentiels 17
Carte 4 : La limite proposée 23
Carte 5 : Le zonage 33
Carte 6 : Le concept d'aménagement 41

Avant-propos

La mission des parcs nationaux québécois est d'assurer, pour le bénéfice des générations actuelles et futures, la protection permanente et la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public aux fins d'éducation et de récréation extensive. En outre, l'éducation au milieu naturel et la pratique d'activités de plein air étant de plus en plus populaires, les parcs jouent un rôle essentiel puisqu'ils contribuent à la qualité de vie des citoyens.

Les parcs nationaux du Québec répondent aux critères reconnus par l'Union mondiale de la nature puisqu'ils sont soustraits à l'exploitation commerciale et industrielle de leurs ressources forestières, minières et énergétiques. De plus, le passage d'oléoducs et de lignes de transport d'énergie est interdit, tout comme la pratique de la chasse et du piégeage. Ces mesures restrictives permettent à ces territoires protégés de conserver leur patrimoine naturel intact pour les générations futures.

Par ailleurs, les parcs nationaux contribuent à la Stratégie québécoise sur les aires protégées, qui vise à conférer un statut légal de protection à 8 % du territoire québécois.

Depuis l'adoption de la Loi sur les parcs en 1977, le gouvernement du Québec a procédé à la création de 22 parcs nationaux. De concert avec le gouvernement fédéral, le Québec a également créé un parc marin en vertu d'une loi spéciale.

Introduction

Photo : Isabelle Tessier, MDDEP

La région naturelle des monts Notre-Dame constitue le cœur de la chaîne de montagnes des Appalaches au Québec. Bien qu'elle soit la plus vaste des régions naturelles sises au sud du fleuve Saint-Laurent (sa superficie est de 21 720 km²), elle n'est pas encore représentée au sein du réseau des parcs nationaux québécois (carte 1). Articulé autour des rives du lac Témiscouata, le parc projeté vise à combler cette lacune. Ce territoire est doté d'atouts naturels remarquables et d'une richesse exceptionnelle sur le plan archéologique. Il est un précieux refuge au cœur des monts Notre-Dame.

Les objectifs visés par la création du parc national du Lac-Témiscouata

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) envisage la création du parc national du Lac-Témiscouata afin de protéger un échantillon représentatif de la région naturelle des monts Notre-Dame (A4). Cela permettra aussi la protection d'éléments de la biodiversité de la province naturelle A (Les Appalaches), telle qu'elle est définie dans le Cadre écologique de référence du Québec. La création de ce parc facilitera la découverte de ce territoire tout en stimulant le tourisme dans la région.

L'historique de la proposition de création du parc national du Lac-Témiscouata

En 1996, lors de sa planification stratégique, le Service des parcs a entrepris des études afin de repérer des sites potentiels dans certaines régions naturelles du sud du Québec qui n'étaient pas encore représentées dans le réseau des parcs. Dans la région des monts Notre-Dame, sept sites occupant des terres du domaine de l'État ont été analysés. Ce sont, d'ouest en est, les secteurs du lac de l'Est, de la réserve de Parke, du lac Pohénégamook, du nord du lac Témiscouata, du sud est du lac Témiscouata, du lac Squatec et du lac Matapédia. Après une

analyse comparative doublée d'un survol aérien, le site du lac Témiscouata a été retenu en raison de ses plus grandes qualités esthétiques et de ses caractéristiques lui permettant d'assurer une meilleure représentativité de la région naturelle.

En 2003, la municipalité régionale de comté (MRC) de Témiscouata, désirant protéger ses richesses naturelles pour le bénéfice du plus grand nombre de ses citoyens et diversifier son économie, a adressé une demande au ministre responsable des parcs afin qu'il mette de l'avant le projet de création d'un parc national au Témiscouata. Elle était appuyée en ce sens par plusieurs municipalités et organismes régionaux.

Le Service des parcs a donc inscrit ce projet dans son Plan stratégique 2004-2007. Il a amorcé ses travaux d'inventaire en 2004, lesquels se sont poursuivis pendant quelques années.

En 2006, un groupe de travail a été formé en vue de favoriser les échanges avec le milieu régional. Il est composé de représentants du MDDEP, de la MRC de Témiscouata, de divers groupes régionaux d'intérêt (tourisme, économie, environnement) ainsi que des maires des municipalités concernées par le projet de parc.

La démarche du plan directeur provisoire

L'élaboration d'un plan directeur provisoire est fondée sur une connaissance fine du territoire et suit une démarche qui compte plusieurs étapes. D'abord, dans une région naturelle, dès que le secteur le plus propice à constituer un parc est désigné, un territoire d'étude est délimité. Vient ensuite un inventaire complet des données disponibles sur ce territoire au chapitre des ressources naturelles et culturelles. Le cas échéant, des études additionnelles permettent de compléter le portrait du territoire. Ces données sont colligées dans un document intitulé « État des connaissances », lequel s'attarde également à décrire le contexte régional.

Le plan directeur provisoire comprend la synthèse et l'analyse des données présentées dans l' « État des connaissances ». Cela permet de désigner les secteurs fragiles et significatifs sur le plan de la conservation ainsi que ceux à plus fort potentiel pour la mise en valeur. Il est alors possible de proposer une limite optimale pour le futur parc afin que ce dernier suive pleinement sa vocation. Cette analyse permet également d'établir les grands axes de conservation du patrimoine naturel et culturel de même que les orientations que l'on entend suivre concernant l'offre éducative, l'offre d'activités et l'offre de services. Par la suite, un plan de zonage et un concept d'aménagement pour la mise en valeur du futur parc sont élaborés.

Préalablement à la création du parc, le plan directeur provisoire sera présenté à la population, lors d'une audience publique, afin que cette dernière puisse se prononcer sur ce projet gouvernemental.

L'audience publique, qui sera tenue en vertu de la Loi sur les parcs (L.R.Q., c. P-9), permettra de recueillir des avis et des commentaires qui viendront bonifier ce plan directeur provisoire. Le projet sera ensuite soumis au gouvernement qui, par l'adoption d'un décret, procédera à la création du parc. Enfin, la version finale du plan directeur servira à encadrer les interventions des gestionnaires de manière à ce que la conservation de l'intégrité du patrimoine naturel et culturel du parc national du Lac-Témiscouata demeure un objectif constant.

Projet de parc national du Lac-Témiscouata

Carte 1

LES PARCS NATIONAUX DU QUÉBEC ET LES RÉGIONS NATURELLES

PARC NATIONAL *(ordre de création)*

1, MONT-ORFORD, DU
2, MONT-TREMBLANT, DU
3, GRANDS-JARDINS, DES
4, JACQUES-CARTIER, DE LA
5, GASPÉSIE, DE LA
6, SAGUENAY, DU
7, YAMASKA, DE LA
8, ÎLES-DE-BOUCHERVILLE, DES
9, BIC, DU
10, AIGUEBELLE, D'
11, MIGUASHA, DE
12, ÎLE-BONAVENTURE-ET-DU-ROCHER-PERCÉ, DE L'
13, MONT-SAINT-BRUNO, DU
14, POINTE-TAILLON, DE LA
15, FRONTENAC, DE
16, OKA, D'
17, MONT-MÉGANTIC, DU
18, MONTS-VALIN, DES
19, HAUTES-GORGES-DE-LA-RIVIÈRE-MALBAIE, DES
20, ANTICOSTI, D'
21, PLAISANCE, DE
22, PINGUALUIT, DES

PARC MARIN

PM, SAGUENAY - SAINT-LAURENT, DU

PROJET DE PARC NATIONAL

P1, ALBANEL-TÉMISCAMIE-OTISH
P2, ASSINICA (TERRITOIRE NON DÉLIMITÉ)
P3, BAIE-AUX-FEUILLES, DE LA
P4, CAP-WOLSTENHOLME, DU
P5, LA RÉGION DE HARRINGTON-HARBOUR, DE
P6, KUURUJUAQ
P7, LAC-TÉMISCOUATA, DU
P8, LACS-GUILLAUME-DELISLE-ET-À-L'EAU-CLAIRE, DES
P9, MONTS-DE-PUVIRNITUQ, DES
P10, NATASHQUAN-AGUANUS-KENAMU, DE
P11, OPÉMICAN, D'

TERRITOIRE RÉSERVÉ POUR FINS DE PARC

TR1, CANYON-EATON, DU
TR2, COLLINES-ONDULÉES, DES
TR3, CONFLUENCE-DES-RIVIÈRES-À-LA-BALEINE-ET-WHEELER, DE LA
TR4, LAC-BURTON-RIVIÈRE-ROGGAN-ET-LA-POINTE-LOUIS-XIV, DU
TR5, LAC-CAMBRIEN, DU
TR6, MONTS-PYRAMIDES, DES
TR7, PÉNINSULE-MINISTIKAWATIN, DE LA

RÉGION NATURELLE

A1, LES ÎLES-DE-LA-MADELEINE
A2, LE VERSANT DE LA BAIE DES CHALEURS
A3, LE MASSIF GASPÉSIEN
A4, LES MONTS NOTRE-DAME
A5, LES CHAINONS DE L'ESTRIE, DE LA BEAUCE ET DE BELLECHASSE
A6, LES MONTAGNES FRONTALIÈRES
A7, LES MONTS SUTTON
L8, LES BASSES-TERRES APPALACHIENNES
L9, LES COLLINES MONTÉRÉGIENNES
L10, LES BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT
L11, LE LITTORAL SUD DE L'ESTUAIRE
L12, LA PLAINE CÔTIÈRE DE LA HAUTE-CÔTE-NORD ET DE LA MOYENNE-CÔTE-NORD
L13, LES CUESTAS DE LA CÔTE-NORD
L14, L'ÎLE D'ANTICOSTI
L15, LA CÔTE ROCHEUSE DE LA BASSE-CÔTE-NORD
B16, LE PLATEAU DU PETIT MÉCATINA
B17, LES LAURENTIDES BORÉALES
B18, LE MASSIF DU MONT VALIN
B19, LES BASSES-TERRES DU SAGUENAY—LAC-SAINT-JEAN
B20, LE FJORD DU SAGUENAY
B21, LA CÔTE DE CHARLEVOIX
B22, LE MASSIF DES LAURENTIDES DU NORD DE QUÉBEC
B23, LES LAURENTIDES MÉRIDIONALES
B24, LA VALLÉE DE LA GATINEAU
B25, LES BASSES-TERRES DU TÉMISCAMINGUE
B26, LA CEINTURE ARGILEUSE DE L'ABITIBI
B27, LES BASSES-TERRES DE LA BAIE JAMES
B28, LES ÎLES ET MARAIS DE LA BAIE JAMES
B29, LE PLATEAU DE LA RUPERT
B30, LE LAC MISTASSINI
B31, LES MONTS OTISH
B32, LE PLATEAU LACUSTRE CENTRAL
B33, LE PLATEAU DE LA GEORGE
B34, LA PLAINE DE LA RIVIÈRE À LA BALEINE
B35, LA FOSSE DU LABRADOR
B36, LE PLATEAU DE LA CANIAPISCAU
B37, LE PLATEAU HUDSONIEN
B38, LES CUESTAS HUDSONIENNES
B39, LE PLATEAU DE L'UNGAVA
B40, LES MONTS DE PUVIRNITUQ
B41, LA CÔTE À FJORDS DU DÉTROIT D'HUDSON
B42, LA CÔTE DE LA BAIE D'UNGAVA
B43, LES CONTREFORTS DES MONTS TORNGAT

Métadonnées

Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Conique de Lambert avec deux parallèles d'échelle conservée (46° et 60°)

0 100 200 300 400 km

1/8 000 000

Sources

Données	Organisme
Base générale et administrative du Québec (BGAQ)	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Développement durable, Environnement et Parcs
Québec

1 Le portrait du territoire à l'étude[1]

Photo : Alain Thibault, MDDEP

1.1 L'emplacement géographique

Le projet de parc national du Lac-Témiscouata se situe au cœur de la région administrative du Bas-Saint-Laurent, dans la MRC de Témiscouata.

Le territoire étudié pour ce projet de parc se situe principalement à l'est du lac Témiscouata (carte 2). Il est grossièrement délimité au sud par le 47° 35' N, au nord par le 47° 51' N, à l'est par le 68° 38' O et à l'ouest par le 68° 53' O. Il touche les municipalités de Saint-Michel-du-Squatec, de Saint-Juste-du-Lac, d'Auclair, de Dégelis, de Notre-Dame-du-Lac et de Cabano. De plus, une infime section, située à la tête du lac Témiscouata, se trouve dans la MRC de Rivière-du-Loup, plus précisément dans la municipalité de Saint-Cyprien.

Entièrement constitué de terres publiques (terres du domaine de l'État), le territoire étudié couvre une superficie de 213 km^2 et se divise en 2 secteurs. Le plus vaste, sis au nord-est du lac Témiscouata, couvre une superficie de 195,65 km^2. Il s'articule sur un élément majeur du relief, la montagne à Fourneau et son prolongement. Ce secteur comprend notamment les lacs Touladi, Rond et Croche. Il se prolonge à l'ouest du lac Témiscouata pour inclure une bande riveraine d'environ 300 m de largeur comprise entre la route 282 et le lac. Ce grand secteur est bordé au nord par une ligne de transport électrique, à l'est, par un chemin forestier et au sud, tantôt par la ligne qui délimite les terres publiques des terres privées, tantôt par des érablières sous bail.

[1] Tiré de Tessier, I., 2008.

L'autre secteur, situé au sud-est du lac Témiscouata, de part et d'autre de la Grande-Baie, couvre une superficie plus modeste de 17,33 km². Adossé au lac Témiscouata, il est délimité au nord par des terres privées et à l'est par la route 295 reliant Dégelis à Saint-Michel-du-Squatec. Par extension, l'île Notre-Dame, d'une superficie de 0,03 km², est également incluse dans ce secteur d'étude.

1.2 La synthèse des connaissances

1.2.1 LE CLIMAT

Le climat du territoire à l'étude est de type subpolaire[2], subhumide[3] et de continentalité intermédiaire[4].

Les températures moyennes annuelles sont de l'ordre de 2,9 °C. Le mois de juillet est le plus chaud et le mois de janvier est le plus froid, soit des températures moyennes de 18,0 °C et -14,2 °C respectivement.

Les précipitations annuelles moyennes sont de 1 037 mm. Elles culminent au cours du mois de juillet (108 mm), puis diminuent graduellement chaque mois pour atteindre une moyenne de 62 mm en février. Affichant des chutes de neige annuelles moyennes de 284 cm, la région du lac Témiscouata est parmi les régions du Québec méridional qui reçoivent le moins de neige.

Sur une période d'un an, les vents proviennent majoritairement du sud (20,1 %), du nord (18,3 %), du nord-ouest (16,4 %) et de l'ouest (13,2 %). C'est en hiver que les vents sont les plus violents, leur vitesse moyenne atteignant 9,9 km/h, comparativement à 7,4 km/h en été.

Enfin, l'insolation moyenne annuelle de la région du lac Témiscouata est de 1 706 heures, comparativement à 1 910 heures à Québec et 2 054 heures à Montréal. Elle accuse un déficit d'au moins 250 heures par rapport à la moyenne mondiale, qui varie de 1 970 à 2 340 heures par an.

[2] Température moyenne annuelle variant de -6,0 °C à 4,15 °C

[3] Précipitations annuelles totales variant de 800 mm à 1 360 mm

[4] Les températures minimales et maximales y sont moins prononcées tout au long de l'année.

1.2.2 LA GÉOLOGIE

L'assise rocheuse du territoire à l'étude est constituée de roches sédimentaires qui font partie de la province géologique des Appalaches. Le sous-sol est principalement constitué de grès, de shale, de calcaire et de conglomérat mis en place à l'ère paléozoïque[5]. Les formations rocheuses appartiennent à trois grandes unités géologiques, soit les roches cambro-ordoviciennes[6] de la Zone de Humber, les roches du silurien inférieur[7] de la Zone de Dunnage et les roches siluro-dévoniennes[8] de la Ceinture de Gaspé.

Photo : Jean Boisclair, MDDEP

Quelques éléments du territoire à l'étude se distinguent du point de vue de la géologie. Comme plusieurs vallées de la région naturelle des monts Notre-Dame, celle du lac Témiscouata occupe une zone de fracture géologique orientée perpendiculairement aux grands axes de plissements appalachiens, ce qui constitue l'une des caractéristiques majeures de la région naturelle. Le tracé des crêtes rocheuses de la formation de Cabano, situé à l'ouest du lac Touladi, illustre pour sa part les plissements appalachiens également typiques de la géologie régionale. Quant au synclinal[9] de Squatec-Cabano, lequel couvre une partie significative du territoire à l'étude, sa structure géologique singulière génère un relief accidenté et un paysage peu commun. Au cœur de ce synclinal se trouve

[5] Ère géologique ayant duré de 570 à 230 millions d'années (M.a.)

[6] Fait référence aux périodes géologiques du Cambrien (570 à 505 M.a.) et de l'Ordovicien (505 à 438 M.a.).

[7] Fait référence à la période géologique du Silurien de 438 à 421 M.a.

[8] Fait référence aux périodes géologiques du Silurien (438 à 408 M.a.) et du Dévonien (408 à 360 M.a.).

[9] Plissement d'une formation rocheuse, le synclinal est une ondulation dont la concavité est tournée vers le haut; les couches les plus récentes se trouvent au cœur du pli (noyau).

la grotte du Trou des Perdus, un phénomène karstique[10] peu fréquent dans la région naturelle. On observe également la présence de plusieurs sites fossilifères, dont un se situe au pied de la montagne à Fourneau.

Assurément, l'origine, la structure et la composition des formations rocheuses du territoire à l'étude sont représentatives de la région naturelle des monts Notre-Dame.

1.2.3 LA GÉOMORPHOLOGIE

Dans la région des monts Notre-Dame, les traces de la plus récente glaciation du Quaternaire[11] sont indéniables. À cette époque, l'inlandsis laurentidien[12] progressait du nord-ouest vers le sud-est en épargnant les massifs alors que les langues glaciaires surcreusaient les couloirs de pénétration entre les bombements du relief. La présence de vallées glaciaires d'envergure, telles que celle occupée par le lac Témiscouata, résulte de cette dynamique.

Lors de la déglaciation, l'inlandsis laurentidien s'est scindé dans l'estuaire du Saint-Laurent et a entraîné la formation d'une calotte glaciaire résiduelle au sud du Saint-Laurent, la calotte appalachienne. Cette masse de glace a été active pendant quelques milliers d'années, puis elle est morte sous forme de glaces stagnantes dans les vallées. Les principales vallées ont alors été inondées par les eaux de fonte ou par des lacs glaciaires tel le grand lac Madawaska, qui occupait la région du lac Témiscouata. Le lac Témiscouata est un vestige de cette quasi mer intérieure qui aurait atteint une altitude de 195 m. Elle a ainsi inondé les vallées des rivières Touladi et Ashberish.

Les dépôts de surface du territoire à l'étude représentent bien ceux qui caractérisent la région naturelle des monts Notre-Dame. Le relief est recouvert en majorité de dépôts glaciaires et, dans une moindre mesure, de sables et de graviers fluvioglaciaires, de sédiments fins glaciolacustres, de dépôts fluviatiles sableux et de dépôts organiques. La roche affleure sur certains sommets et le long de versants abrupts.

1.2.4 LE RELIEF

L'altitude de la région du lac Témiscouata est semblable à celle de la région naturelle, ne dépassant pas généralement les 400 m. Le relief est caractérisé par des crêtes allongées aux pentes abruptes et des collines aux sommets arrondis et aux pentes généralement modérées.

Le vaste ensemble correspondant au synclinal de Squatec-Cabano est constitué d'une impressionnante crête allongée aux parois abruptes et aux altitudes variant de 300 à 380 m. À son extrémité, la montagne à Fourneau est l'élément dominant du paysage; son altitude est de 380 m et l'escarpement rocheux atteint près de 170 m de hauteur.

Le relief du secteur de la Grande-Baie est majoritairement constitué de collines. L'altitude des sommets varie de 260 à 360 m et les versants qui bordent le lac Témiscouata présentent des pentes fortes. L'île Notre-Dame forme quant à elle une basse colline rocheuse dont l'altitude est d'environ 160 m.

1.2.5 L'HYDROGRAPHIE

Le système hydrographique du territoire à l'étude fait partie du grand bassin versant de la rivière Madawaska, dont la superficie est d'environ 3 000 km². Le bassin secondaire de la rivière Touladi draine la majeure partie de la zone à l'étude et représente la moitié de la superficie totale du grand bassin versant de la rivière Madawaska.

D'une superficie de 67 km², le lac Témiscouata est le second lac en importance sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Sa longueur est de 38,9 km et sa largeur maximale est de 3 km. Il représente une caractéristique majeure de la région naturelle des monts Notre-Dame. Le territoire à l'étude comprend 45 % des rives de ce lac, qui totalisent 104 km. À lui seul, le lac draine plus de 85 % du bassin versant de la rivière Madawaska. Soulignons que 18 autres plans d'eau parsèment le territoire à l'étude. Leur superficie totalise un peu plus de 78 km². Plus modestes, ces lacs sont représentatifs du paysage hydrographique de la région naturelle.

[10] Karstique : relatif au karst. Karst : ensemble de formes superficielles et souterraines dues à la dissolution des roches calcaires.

[11] La période Quaternaire a commencé il y a environ 1,64 M.a. et se caractérise par des variations climatiques importantes qui ont engendré des glaciations. Elle se divise en 2 époques : le Pléistocène et l'Holocène. Le Pléistocène comprend au moins 4 glaciations séparées par des épisodes au climat plus chaud appelés interglaciaires. L'Holocène correspond à une époque du Quaternaire qui marque l'interglaciaire dans lequel nous vivons présentement. Il couvre les 10 derniers millénaires.

[12] Calotte de glace couvrant un continent et pouvant atteindre quelques milliers de kilomètres de diamètre. Au Wisconsinien supérieur, la majeure partie du Canada était recouverte par 2 grands glaciers : l'Inlandsis de la Cordillère et l'Inlandsis laurentidien; ce dernier, de loin le plus imposant, s'est étendu sur 4 200 km d'est en ouest et sur 3 200 km du nord au sud. Au paroxysme glaciaire, son épaisseur variait de 3 200 m à 400 m, selon les endroits.

Les rivières Ashberish et Touladi sont les deux seules rivières du territoire à l'étude. Elles sont parmi les quatre principaux tributaires du lac Témiscouata. La rivière Touladi traverse le territoire à l'étude du nord au sud sur une longueur totale de 22,6 km alors qu'un segment de 2,7 km de la rivière Ashberish, qui correspond à son embouchure, se situe à la tête du lac Témiscouata.

1.2.6 LA VÉGÉTATION

Le territoire à l'étude est situé dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. L'examen de la végétation actuelle permet toutefois de constater que les forêts ne sont pas représentatives de cette végétation potentielle en raison de l'aménagement forestier intensif et des épidémies de tordeuse des bourgeons de l'épinette qui ont touché le territoire étudié. En conséquence, le couvert forestier est essentiellement composé d'essences pionnières[13], principalement des peupliers. L'interruption des travaux forestiers devrait permettre un lent retour vers une végétation plus représentative, les peupliers cédant progressivement la place au sapin baumier et au bouleau jaune et, dans une moindre mesure, à l'érable à sucre.

Malgré l'importance des perturbations ayant touché le territoire à l'étude, on trouve de vieilles forêts âgées de plus de 100 ans. Elles sont essentiellement composées d'érablières et de cédrières.

Parmi les éléments particuliers, la pinède rouge à pin blanc, située sur les flancs escarpés de la montagne à Fourneau, se singularise par son étendue et par la rareté de ce type de peuplement dans la région. Cette pinède est d'ailleurs désignée écosystème forestier exceptionnel.

Finalement, en ce qui a trait à la flore vasculaire, 365 espèces ont été répertoriées dans le territoire à l'étude, dont 33 sont considérées comme rares à l'échelle du territoire étudié ou de la région; 5 d'entre elles, réparties dans 14 sites, sont susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec. La plupart des plantes rares se trouvent sur les rives rocheuses du lac Témiscouata et sur l'île Notre-Dame.

[13] Il s'agit des premières essences à coloniser un terrain où il y a eu des interventions forestières ou des perturbations naturelles.

1.2.7 LA FAUNE

Photo : Isabelle Tessier, MDDEP

On estime que près de 230 espèces de vertébrés sont susceptibles de fréquenter le territoire à l'étude ou ses environs immédiats. Certaines d'entre elles sont très courantes, d'autres se démarquent en raison de leur caractère particulier.

On y dénombre 20 espèces de poissons dans les plans d'eau. Le lac Témiscouata abrite la communauté la plus complexe, soit 17 espèces. On y trouve notamment le grand corégone et le touladi, que l'on associe aux eaux froides et bien oxygénées. La présence du touladi est typique des lacs profonds de grande superficie qui caractérisent la région naturelle des monts Notre-Dame. Le grand corégone, communément appelé « pointu », jouit d'une grande notoriété au Témiscouata, puisque cette espèce a historiquement soutenu d'importantes pêcheries. L'aire de fraie du grand corégone est concentrée dans le segment de la rivière Touladi situé entre le lac Touladi et le lac Témiscouata. Les lacs Rond et Croche se distinguent pour leur part en raison de la présence d'une forme particulièrement rare d'épinoche à trois épines, présentant ainsi un intérêt scientifique certain.

La composition avienne du territoire à l'étude pourrait atteindre 150 espèces d'oiseaux et traduit l'importance du milieu forestier. Ainsi, les passereaux comptent pour plus de la moitié de celles-ci. On trouve également plusieurs espèces d'oiseaux aquatiques à proximité des herbiers et des plans d'eau. Au chapitre des particularités, signalons que le pygargue à tête blanche est observé régulièrement en bordure du lac Témiscouata et dans l'axe de la rivière Touladi. On l'a désigné espèce vulnérable au Québec. Signalons que 2 des 5 sites de nidification connus au sud du Saint-Laurent sont situés dans le territoire à l'étude.

Parmi les 13 espèces d'amphibiens et les 5 espèces de reptiles susceptibles d'être présents dans le territoire à l'étude, la présence du ouaouaron au lac Touladi est intéressante, puisqu'il se trouve pratiquement à la limite est de son aire de distribution au Québec.

Le territoire à l'étude est susceptible d'abriter 40 espèces de mammifères. On y trouve également 2 habitats fauniques ayant un statut légal de protection. Il s'agit d'un habitat propice au rat musqué et d'une aire de confinement du cerf de Virginie. À ce propos, le Bas-Saint-Laurent compte 204 ravages de cerfs de Virginie, le plus vaste étant celui du Lac-Témiscouata. Le territoire à l'étude couvre environ 80 % de ce ravage.

1.2.8 L'ARCHÉOLOGIE ET L'HISTOIRE

Sur le plan humain, la région du Témiscouata, et particulièrement le territoire à l'étude pour le projet de parc, constitue depuis des millénaires, non seulement un axe de circulation majeur reliant le fleuve Saint-Laurent et la baie de Fundy dans l'Atlantique, mais également un carrefour d'exploitation et d'échanges. Plusieurs groupes nomades et de chasseurs-pêcheurs-cueilleurs, dont les Malécites, ont emprunté ces voies de navigation.

À ce jour, 51 sites archéologiques ont été découverts dans la région du Témiscouata. Les preuves les plus anciennes d'une occupation humaine datent de 9 400 à 9 000 ans. Dans le territoire à l'étude, on trouve 32 sites préhistoriques et 26 d'entre eux se situent dans l'axe de la rivière Touladi et des lacs Touladi. Cette profusion s'explique par la présence dans le secteur du lac Touladi de deux carrières de chert, une variété de pierre très prisée pour la fabrication d'outils de chasse et d'usage domestique. Cette pierre est d'ailleurs nommée chert Touladi en raison de sa provenance. La majorité des sites archéologiques du territoire à l'étude correspondent à des ateliers de taille occupés temporairement ou encore à de petites haltes utilisées lors d'activités de chasse et de pêche.

L'existence du lac Témiscouata et des portages qui devaient être faits dans cette région pour accéder au fleuve Saint-Laurent était connue des tout premiers Français à arriver en Amérique du Nord. Champlain et ses compagnons savaient que les Amérindiens de la vallée de la rivière Saint-Jean utilisaient cette route pour se rendre à Tadoussac. À l'époque, le Portage du Témiscouata reliant le lac Témiscouata et la rivière du Loup était également utilisé. Sous le Régime français et après la Conquête, le Témiscouata et le portage du même nom se révèleront une voie de communication terrestre stratégique entre la vallée du Saint-Laurent et les provinces de l'Atlantique.

Depuis le début du XIXe siècle, la seigneurie de Madawaska, dont fait partie l'ensemble du territoire à l'étude pour le projet de parc, a été la propriété d'hommes d'affaires et de compagnies impliquées dans le commerce du bois. La dernière en date, la compagnie Fraser, l'avait acquise en 1911. Le territoire à l'étude a été exploité principalement pour la production de bois à pâte alors que les lacs Touladi et la rivière du même nom ont servi à la drave. En 1969, le gouvernement du Québec en a fait l'acquisition, y compris l'ensemble de l'ancienne seigneurie.

Finalement, le territoire à l'étude a été fréquenté par un célèbre personnage, Grey Owl. De son vrai nom Archibald Stansfield Belany, cet anglais est considéré par certains comme le précurseur du mouvement écologiste actuel. Il était venu s'établir au Témiscouata en 1928 et y a passé trois ans. Il a quitté la région en 1931 pour devenir gardien du parc national Prince-Albert en Saskatchewan. En raison de sa notoriété, le Service des parcs nationaux du Canada a embauché Grey Owl afin de promouvoir son réseau de parcs et la conservation de la faune.

Carte 2

LE TERRITOIRE À L'ÉTUDE

- Limite du territoire à l'étude
- Terre publique
- Terre publique intramunicipale (lots intramunicipaux)
- Terre privée
- Limite des municipalités régionales de comté (MRC)
- Limite des municipalités

Métadonnées

Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 6
Équidistance des courbes de niveau	20 mètres

0 2 4 6 km

1/115 000

Sources

Données	Organisme
Base de données topographiques (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Système sur les découpages administratifs (SDA)1/20 000	Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Tenure des terres	MRC Témiscouata
Tenure des terres	MRC Rivière-du-Loup

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national du Lac-Témiscouata

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

1.3
Les potentiels par unité de paysage

Le territoire à l'étude offre de nombreux potentiels pour la conservation et la mise en valeur du futur parc. Ils se démarquent par leur ampleur, leur qualité, leur caractère exceptionnel ou par leur degré de représentativité de la région naturelle. Afin de mieux les circonscrire, le territoire a été subdivisé en quatre grandes unités de paysage (carte 3).

1.3.1 LA TÊTE DU LAC TÉMISCOUATA

L'élément marquant du paysage et représentatif de la région naturelle est sans contredit le lac Témiscouata. Il recèle une faune aquatique diversifiée. De plus, ses rives comptent plusieurs stations de plantes rares, surtout sur les pointes rocheuses. Sa superficie, sa profondeur et la bonne qualité de ses eaux permettent la pratique de toutes les formes d'activités nautiques. Dans cette partie du lac, deux plages sableuses, longues et étroites offrent un potentiel pour la baignade, soit la plage de la Pointe au Sable et la plage située entre le ruisseau Dionne et la rivière Ashberish. De vieilles cédrières occupent tant les rives que l'intérieur des terres de cette unité de paysage.

Dans cette partie du lac, les rives sont, pour ainsi dire, libres de tout développement. Le caractère sauvage du paysage distingue ce secteur du reste du lac Témiscouata dont les rives sont, en général, nettement plus développées et habitées, particulièrement du côté ouest. La préservation du paysage concernant l'ensemble du secteur de la tête du lac Témiscouata prend alors toute son importance. On y trouve également deux sites archéologiques, dont un datant du sylvicole moyen (2 400 à 1 000 ans).

L'embouchure de la rivière Ashberish est utilisée comme aire de repos, d'alimentation et de reproduction par un grand nombre d'espèces d'oiseaux aquatiques. La sauvagine, qui y est particulièrement abondante, offre ainsi un bon potentiel d'observation, surtout lors des migrations printanières.

1.3.2 LE SYNCLINAL DE SQUATEC-CABANO

Le synclinal de Squatec-Cabano présente une structure géologique particulière qui génère un relief et un paysage peu communs. Il est constitué de crêtes allongées aux parois abruptes dont l'altitude varie de 300 à 380 m. À certains endroits, on peut y découvrir des points de vue imprenables sur le lac Témiscouata et les environs.

D'une altitude de 380 m, la montagne à Fourneau est l'élément dominant de ce secteur, avec la montagne des Blocs, située à l'ouest du lac Aubert. La montagne à Fourneau est bordée par un impressionnant escarpement rocheux de près de 170 m de haut, dont la base recèle une paroi d'algues fossilisées. D'autres sites fossilifères ont également été localisés dans cette unité de paysage, notamment aux lacs Croche et Rond.

D'une superficie de 207 ha, la pinède rouge à pin blanc, située sur les flancs escarpés de la montagne à Fourneau, est désignée

Photo : Isabelle Tessier, MDDEP

écosystème forestier exceptionnel. Quelques vieux pins de plus de 170 ans semblent persister et servent d'arbres semenciers. La rareté de cet écosystème dans la région lui confère un intérêt indéniable de conservation. De vieux peuplements de cèdres de plus de 100 ans et des érablières à sucre caractérisent également les environs de la montagne à Fourneau.

La grotte du Trou des Perdus, au nord du lac à Raphaël, est un phénomène karstique[14] peu fréquent dans la région naturelle et présente ainsi un élément d'intérêt. D'autres terrains karstiques sont également présents entre le Trou des Perdus et le lac Croche.

Le ruisseau Sutherland, qui est l'exutoire de tous les plans d'eau du synclinal, est singulier par son encaissement et par les magnifiques cascades qu'il forme, créant ainsi des éléments d'intérêt pour la randonnée et l'observation.

Le ruisseau du Deux-Milles présente également un intérêt particulier du fait que son cours est entravé par près d'une dizaine de barrages de castor. Les étangs ainsi formés rehaussent la biodiversité du territoire. Seul le bassin hydrographique secondaire du ruisseau du Deux-Milles se trouve entièrement à l'intérieur des limites du territoire étudié. Il est toutefois de faible envergure, soit 15 km².

Sur le plan faunique, la présence d'une forme particulière d'épinoche à trois épines dans les lacs Rond et Croche offre un intérêt scientifique remarquable. Quoique l'espèce soit fréquente dans la région, les populations de ces deux lacs présentent des variations prononcées sur le plan squelettique. Cette situation est unique dans l'est du Canada et n'aurait d'équivalent qu'en de rares endroits dans le monde. Le lac Croche retient également l'attention tant par sa forme originale peu fréquente que par la longueur de ses rives. Le lac Rond offre, tout comme le lac Croche, un potentiel intéressant pour de courtes excursions familiales en canot. Tous les lacs situés sur le synclinal offrent peu de potentiel pour la pêche, étant donné leur position de tête dans un bassin hydrographique isolé du lac Témiscouata par les cascades du ruisseau Sutherland.

Finalement, on trouve dans l'anse à William, sur plus de 300 m, une plage bien abritée des vents dominants d'été, offrant ainsi des conditions propices à la baignade et à la pratique d'activités nautiques diverses.

[14] Phénomène relié à la dissolution des roches calcaires

1.3.3 LA RIVIÈRE TOULADI ET LES LACS TOULADI

La rivière Touladi draine les eaux du plus important bassin hydrographique secondaire de la rivière Madawaska et est l'un des quatre principaux tributaires du lac Témiscouata. Ce cours d'eau traverse du nord au sud le territoire à l'étude sur une longueur totale de 22,6 km, y compris ses évasements formant le Petit lac Touladi et le lac Touladi. Les rives du tronçon nord de la rivière sont occupées par de vieilles cédrières et des frênaies. Tant pour les plantes rares qu'elles peuvent abriter que pour la rareté de ce peuplement dans le territoire forestier, les frênaies présentent un intérêt sur le plan de la représentativité et de la biodiversité.

Le cours de la rivière Touladi est lent dans la section située en amont du Petit lac Touladi et devient plus impétueux dans la section située entre le lac Touladi et le lac Témiscouata. Elle se présente alors en une succession de petits rapides, de seuils et de fosses jusqu'à son embouchure. De par ses caractéristiques, elle offre un excellent potentiel pour le canotage.

Le dernier tronçon de la rivière Touladi abrite six frayères à corégones (pointu). Ces derniers vivent habituellement en profondeur dans le lac Témiscouata et se déplacent massivement sur cette partie de la rivière au moment du frai en octobre.

Le Petit lac Touladi, d'une longueur de 5,7 km et d'une largeur moyenne d'environ 500 m, offre un bon potentiel pour le canotage, la pêche quotidienne et l'observation de la faune. Les herbiers et les marécages développés sur ses rives constituent des habitats où se concentrent la faune, notamment la sauvagine et les oiseaux aquatiques, le rat musqué, les ouaouarons et les autres amphibiens. Les Bogues à Thomas, à l'est du Petit lac Touladi, offrent également un milieu humide riche favorisant la biodiversité.

Le lac Touladi, d'une superficie de 6 km², est le plan d'eau le plus important qui soit entièrement compris dans le territoire à l'étude. Il a une longueur maximale de 6 km et un périmètre de 15,6 km. Dans sa partie nord-ouest, les rives du lac Touladi renferment un important marais d'une superficie de 23 ha, qui constitue un habitat faunique d'intérêt. Au sud-est du lac Touladi, le rivage est composé de quelques belles plages de sable.

La qualité esthétique des paysages typiquement appalachiens qui entourent le lac Touladi est remarquable; aucune coupe forestière ne semble les avoir touchés. Les rives de ce plan d'eau sont demeurées sauvages, exception faite de quelques petits îlots de villégiature dans la partie sud-est.

La crête rocheuse de la formation de Cabano, situé à l'ouest du lac Touladi, présente également un élément d'intérêt car ce plissement appalachien est représentatif de la géologie régionale. Cette crête est occupée par une vaste érablière à bouleau jaune et à hêtre contribuant à la représentativité de ce peuplement qui est peu abondant à l'échelle du territoire à l'étude.

Soulignons l'importance du secteur de la rivière et des lacs Touladi pour le pygargue à tête blanche, une espèce désignée vulnérable au Québec. Des cinq sites de nidification connus au sud du Saint-Laurent, deux ont été localisés près des rives du lac Touladi. Néanmoins, leur domaine vital est grand et ils fréquentent plusieurs secteurs du territoire étudié. La présence du pygargue constitue un atout inestimable pour ce projet de parc et la protection de son habitat s'inscrit dans les objectifs fondamentaux visés par de tels territoires. Elle suscite un intérêt indéniable, tant chez les amateurs d'ornithologie que dans le public en général, car la région du lac Témiscouata est l'un des rares endroits accessibles du Québec qui permette d'observer cette espèce aussi facilement.

Lors de la préhistoire, le lac Témiscouata et particulièrement la rivière Touladi ont servi de route de passage entre la baie de Fundy sur l'Atlantique et le fleuve Saint-Laurent. Ainsi, 32 sites archéologiques ont été découverts dans le territoire à l'étude pour le projet de parc national, ce qui représente plus de 60 % des sites connus à ce jour dans la région du Témiscouata; 26 sites, soit plus de 80 % des sites du territoire à l'étude, se situent dans l'axe de la rivière Touladi et des lacs Touladi et Petit lac Touladi.

Le secteur de la rivière Touladi et des lacs Touladi offre aussi un certain intérêt du point de vue historique. D'une part, depuis plus d'une centaine d'années, l'exploitation forestière a marqué l'histoire de ce territoire. Il y a notamment eu de la drave sur le lac Touladi et la rivière pour acheminer le bois jusqu'au lac Témiscouata. Quelques vestiges de cette activité subsistent encore aujourd'hui.

D'autre part, le célèbre écrivain sur la nature canadienne, Grey Owl, est venu s'établir dans le territoire à l'étude de 1929 à 1931. Il a notamment occupé les rives du Petit lac Touladi, du ruisseau du Deux-Milles et de la rivière Touladi. Considéré par certains comme le précurseur du mouvement écologiste actuel, il a été engagé par le gouvernement du Canada pour promouvoir son réseau de parcs, ce qui a mis un terme à son séjour dans la région.

1.3.4 LA GRANDE-BAIE ET L'ÎLE NOTRE-DAME

La Grande Baie est la baie la plus vaste du lac Témiscouata. Elle a conservé son caractère sauvage et le relief du secteur, majoritairement constitué de collines aux pentes fortes, crée un paysage remarquable.

En plus de ses qualités esthétiques, elle offre de bonnes conditions d'aire de repos, d'alimentation, de reproduction ou d'élevage des jeunes tant pour les rapaces que pour les oiseaux aquatiques. Du fait que les oiseaux s'y concentrent, ce secteur possède un bon potentiel pour les activités d'observation.

Les érablières, où les hêtres sont présents, sont également nombreuses dans ce secteur et contribuent ainsi à assurer la représentativité forestière. Plusieurs plantes rares se trouvent sur les pointes rocheuses des rives de cette baie. On y trouve aussi quelques petites plages, dont la plus belle est désignée sous le nom de Banc de Sable.

Malgré une superficie restreinte de 0,035 km², l'île Notre-Dame n'en demeure pas moins riche à plusieurs points de vue. Cette basse colline se démarque au point de vue floristique. C'est l'endroit où l'on a trouvé le plus grand nombre d'espèces rares associées aux rives du lac Témiscouata ainsi que la plus importante population de scirpe de Clinton du Témiscouata, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. On y observe en outre quatre espèces végétales que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans la région. Cette île, qui abrite également un site archéologique, constitue un milieu fragile qui mérite d'être protégé. De plus, il s'agit de la seule île du lac Témiscouata.

1.4
Les contraintes

L'ensemble du territoire à l'étude présente certaines contraintes à l'aménagement, notamment en raison du relief accidenté combiné à la faible épaisseur des dépôts de surface et à un mauvais drainage dans certains secteurs. Des caractéristiques d'ordre biologique sont également à prendre en considération. Précisons que l'analyse des contraintes à l'aménagement doit être réalisée avec beaucoup de circonspection, car l'importance des limitations varie selon l'équipement que l'on désire mettre en place.

Concernant les pentes, les secteurs où la moyenne est supérieure à 15 % ont été retenus comme limitants. Il s'agit là d'une contrainte à la mise en place d'équipements majeurs, dont les routes. Cependant, malgré les pentes fortes, il est souvent possible de localiser un sentier de randonnée ou un belvédère. Bien que l'accès à certains lieux puisse être difficile, la présence de dénivellations importantes peut toutefois offrir des points d'observation intéressants. Pour ce qui est de l'aménagement d'un camping, un terrain d'une superficie adéquate présentant une pente inférieure à 8 % est généralement requis.

En ce qui a trait aux dépôts de surface, la majorité du territoire à l'étude est recouverte de till. Ils offrent en général une bonne capacité portante et un drainage de terrain modéré. Toutefois, l'épaisseur de till est plutôt mince à plusieurs endroits. Ces zones peuvent causer de sérieuses entraves à certains travaux d'ingénierie, dont la mise en place d'équipements complexes, par exemple des bâtiments et des champs d'épuration. Les dépôts lacustres à faciès argileux sont également contraignants pour l'aménagement puisque qu'ils sont sujets à l'érosion et nécessitent des travaux de drainage. Toutefois, certaines de ces zones peuvent être recouvertes de dépôts juxta-glaciaires qui les rendent moins contraignantes et même favorables à l'aménagement. Finalement, mentionnons que les milieux humides et riverains sont particulièrement sensibles au passage de véhicules. Des routes ou des traverses de cours d'eau mal conçues peuvent contribuer à perturber ces milieux.

La majeure partie du territoire à l'étude est caractérisée par un drainage modéré. D'autres secteurs, comme celui de la tête du lac Témiscouata, notamment dans la baie du Sutherland et au pourtour de la partie nord de la rivière Touladi, présentent toutefois de sérieuses contraintes à l'aménagement dues au mauvais drainage de leur sol.

Finalement, les sites archéologiques, qui représentent une richesse indéniable, devront faire l'objet de mesures de protection particulières si l'on veut éviter qu'ils ne soient perturbés lors des travaux de mise en valeur du territoire.

Du point de vue des contraintes d'ordre biologique, les rives rocheuses du lac Témiscouata abritent plusieurs plantes rares ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. Ces éléments sensibles ou inusités doivent être protégés.

Le territoire à l'étude recoupe environ 80 % du ravage de cerfs de Virginie du lac Témiscouata, le plus important de la région du Bas-Saint-Laurent. On devra tenir compte de la sensibilité faunique de certaines zones lors de la mise en place d'équipements en évitant de perturber ces milieux et en offrant des activités compatibles avec la présence de ce ravage. Notamment, il faudra éviter de perturber les cerfs pendant la saison d'hivernage de façon à ne pas nuire à leur bilan énergétique. Ces mêmes préoccupations s'appliquent à l'égard des sites de nidification du pygargue à tête blanche en période de reproduction et d'élevage des petits. Les frayères du corégone et les plans d'eau abritant des populations particulières d'épinoches à trois épines devront aussi faire l'objet d'une attention particulière.

Des prescriptions concernant ces aspects d'ordre biologique sont énoncés dans la section des orientations de gestion du présent plan directeur relatives à la conservation.

Carte 3

LA SYNTHÈSE DES POTENTIELS

Les thèmes

- Géologie et géomorphologie
  - Site fossilifère
  - Site karstique
- Hydrographie
- Forêt
- Flore
- Faune
- Archéologie
- Limite du territoire à l'étude

Métadonnées

Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 6
Équidistance des courbes de niveau	20 mètres

0 1 2 4 km

1/95 000

Sources

Données
Base de données topographiques (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000
Modèle numérique d'élévation (MNE) à l'échelle de 1/20 000

Organisme
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Réalisation
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national du Lac-Témiscouata

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

2 La limite proposée

Photo : Isabelle Tessier, MDDEP

Plusieurs critères ont été pris en compte afin de définir la proposition de limite du parc national du Lac-Témiscouata. Ce sont la représentativité à l'échelle de la région naturelle des monts Notre-Dame, la présence d'éléments d'intérêt ou favorisant la biodiversité, la protection visuelle des paysages, l'établissement de repères clairs visant à faciliter la gestion et la protection du parc ainsi que l'utilisation et l'occupation actuelle du territoire.

2.1 La description du périmètre

Entièrement constitué de terres publiques (terres du domaine de l'État), le territoire proposé pour le parc national du Lac-Témiscouata couvre une superficie de 172,3 km² (carte 4).

Le parc proposé se divise en deux secteurs. Le plus vaste, d'une superficie de 156 km², regroupe la plupart des éléments représentatifs de la région naturelle des monts Notre-Dame. D'ouest en est, il comprend une bande riveraine d'environ 300 m de largeur à l'ouest de la tête du lac Témiscouata. Cette étroite bande est limitée au sud par le ruisseau de la Pointe au Sable[15] et à l'ouest, par la route 232[16]. Le projet de parc exclut un terrain sous bail, connu sous le nom « Éco-Site »[17], d'une superficie de 0,23 km². Dans le secteur de la rivière Ashberish, la limite ouest du parc coïncide avec celle de ce terrain sous

[15] Ruisseau de la Pointe au Sable, exclu du parc proposé. Rive nord de ce ruisseau, incluse à partir de la ligne des hautes eaux.

[16] Emprise de la route 232, exclue du parc proposé. Limite du parc, à 20 m à partir du centre de cette route.

[17] Géré par un organisme qui relève de la municipalité de Saint-Cyprien, l'Éco-Site comprend une rampe de mise à l'eau, qui constitue un accès régional gratuit au lac Témiscouata, un camping d'une trentaine de sites et un bâtiment d'accueil.

bail. La route 232 en constitue la limite nord et la limite est suit le chemin forestier, appelé chemin Turcot[18], jusqu'au ruisseau Marquis[19]. De là, elle suit le ruisseau Marquis jusqu'à 600 m du lac Anna, pour ensuite s'aligner vers l'est, sur le sommet des collines.

Le périmètre contourne ensuite le Trou des Perdus afin d'inclure cette grotte dans le territoire du parc. La limite se dirige alors vers le sud en suivant le chemin forestier situé à l'est du lac à Raphaël, puis vers l'est en longeant le chemin forestier[20] reliant le lac Croche au Petit lac Touladi, puis suit la Vieille route[21] vers le nord jusqu'à 500 m au nord d'un étang sans nom. À partir de ce point, la limite se dirige vers l'est et traverse la rivière Touladi pour atteindre un chemin forestier[22] orienté nord-sud. La limite se dirige alors vers le sud en suivant ce chemin forestier qui est exclu du parc et qui longe, à une certaine distance, la rivière Touladi puis les Bogues à Thomas, et ce, jusqu'au sud-est du ruisseau du Castor. À partir de ce point, le chemin forestier[23] est inclus dans les limites du projet de parc, et ce, jusqu'au contact des terres privées situées au sud du lac Touladi.

Entre le ruisseau Sutherland et le ruisseau à Mac, la limite du parc proposé suit le chemin forestier[24] qui s'y trouve. Ensuite, la limite longe le ruisseau à Mac[25], puis traverse la rivière Touladi jusqu'à une profondeur de 150 m de sa rive nord; elle bifurque alors en direction du lac Témiscouata. La section de la rivière Touladi, située entre le ruisseau à Mac et le lac Témiscouata, se trouve donc exclue du parc proposé ainsi qu'une bande riveraine de 150 m de profondeur longeant la rive nord de cette rivière. Cette limite atteint le lac Témiscouata à 150 m au nord et à l'ouest du dernier terrain sous bail à des fins de villégiature. Tous les terrains sous bail à des fins de villégiature de ce secteur, concentrés de part et d'autre de la rivière Touladi et du lac Témiscouata, sont donc exclus du parc proposé.

Le deuxième secteur, celui de la Grande-Baie et de l'île Notre-Dame, d'une superficie respective de 16,23 km² et de 0,08 km², complète la représentativité de la région naturelle tout en assurant la pérennité d'éléments particuliers. Le secteur de la Grande-Baie est limité au nord par des terres privées jusqu'au ruisseau des Fours[26]. La limite du parc proposé suit ensuite le ruisseau de la Baie et son embranchement sud-est qui atteint la route 295[27]. La limite sud du secteur de la Grande-Baie, partant de la route 295 jusqu'au lac Témiscouata, suit quant à elle un chemin forestier[28] puis un ruisseau sans nom[29].

L'île Notre-Dame, qui recèle des caractéristiques floristiques d'un très grand intérêt, est incluse dans le parc proposé ainsi qu'une bande aquatique de 50 m sur tout son pourtour.

Le périmètre du parc inclut certaines parties du lac Témiscouata (9,82 km²). Ainsi, une bande aquatique de 200 m le long des rives du lac touchant le parc, à partir de la ligne des hautes eaux, fait partie du parc. L'anse à William ainsi que la Grande-Baie sont quant à elles complètement incluses dans les limites proposées. Cela permettra un contrôle de la circulation des embarcations, ce qui aura pour effet d'accroître la protection des berges, d'assurer une certaine tranquillité des usagers du parc et de faciliter la pratique d'activités nautiques de façon sécuritaire. De plus, l'inclusion d'une partie du lac Témiscouata dans les limites du parc contribuera à la représentativité de la région naturelle, car la présence de ce grand lac en constitue une caractéristique importante. Cela permettra également la protection de 45 % des rives et de 15 % de la superficie du lac Témiscouata.

---

[18] Chemin Turcot, inclus dans le parc proposé. Limite du parc, à 100 m à l'est à partir du centre de ce chemin.

[19] Ruisseau Marquis à l'ouest du chemin Turcot, inclus dans le parc proposé. Ruisseau Marquis à l'est du chemin Turcot (à 100 m à partir du centre du chemin), exclu du parc proposé. Rive sud de ce ruisseau, incluse à partir de la ligne des hautes eaux.

[20] Chemins inclus dans le parc proposé. Limite du parc, à 100 m à partir du centre de ces chemins.

[21] Vieille route, incluse dans le parc proposé. Limite du parc, à 100 m à partir du centre de cette route.

[22] Chemin forestier, exclu du parc proposé. Limite du parc, à 10 m à partir du centre de ce chemin.

[23] Chemin forestier au sud du ruisseau du Castor, inclus dans le parc proposé. Limite du parc, à 100 m à partir du centre de ce chemin.

[24] Chemin forestier entre le ruisseau Sutherland et le ruisseau à Mac, exclu du parc proposé. Limite du parc, à 10 m à partir du centre du chemin.

[25] Ruisseau à Mac, inclus dans le parc proposé. Rive sud de ce ruisseau, exclue à partir de la ligne des hautes eaux.

[26] Ruisseau des Fours, inclus dans le parc proposé. Rive nord de ce ruisseau, exclue à partir de la ligne des hautes eaux.

[27] Emprise de la route 295, exclue du parc proposé. Limite du parc, à 20 m à partir du centre de cette route.

[28] Chemin forestier, inclus dans le parc proposé. Limite du parc, à 50 m à partir du centre de ce chemin.

[29] Ruisseau sans nom, inclus dans le parc proposé. Limite du parc, à 50 m à partir de la ligne des hautes eaux.

2.2
L'occupation du territoire

La totalité du projet de parc national du Lac-Témiscouata est constituée de terres publiques appartenant au gouvernement du Québec. La gestion de ces terres relève actuellement du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, à l'exception des 4,19 km² que constituent les lots intramunicipaux situés du côté ouest de la Grande-Baie et dont la gestion a été confiée à la MRC de Témiscouata. La présente section vise à décrire les droits spécifiques qui ont été accordés dans le territoire visé par le projet de parc.

À l'intérieur des limites proposées, on compte 24 baux délivrés à des fins personnelles de villégiature. La plupart des chalets sont dispersés sur le territoire, mais on observe tout de même une concentration au sud-est du lac Touladi. Également, une installation à des fins communautaires est située à la décharge du lac Touladi. Finalement, 3 baux ont été délivrés à des fins de construction d'un abri sommaire en forêt. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs entend acquérir ou enclaver l'ensemble de ces bâtiments selon des modalités qui restent à définir. Des discussions à cet effet seront donc entreprises avec chacun des détenteurs de ces baux.

En ce qui concerne les chemins et les sentiers, un sentier de motoneige régional traverse le projet de parc en utilisant l'emprise de la Vieille route qui relie Saint-Michel-du-Squatec au quai du lac Témiscouata. Ce sentier sera relocalisé à l'extérieur du parc, en collaboration avec les clubs de motoneige concernés. Par ailleurs, un tronçon du Sentier pédestre national[30], qui relie Trois-Pistoles à Dégelis, traverse tout le parc. Deux refuges, un belvédère et deux stationnements lui sont associés. Un deuxième sentier pédestre à l'état d'ébauche traverse le projet de parc en partant du camping de l'Éco-Site situé à la tête du lac Témiscouata. Il se raccordera au Sentier national dans le secteur du lac Aubert. Une passerelle reliée à ce sentier permet actuellement de traverser la rivière Ashberish. Enfin, un autre sentier longe la rive est de la rivière Touladi sur une longueur de 6,25 km, entre le lac Touladi et le lac Témiscouata. Il est officiellement destiné au ski de randonnée.

Deux gravières auxquelles sont associés deux baux non exclusifs d'exploitation de substances minérales de surface se trouvent dans le projet de parc. L'une se situe le long de la Vieille route et l'autre, dans le secteur de la Grande-Baie.

Finalement, une grande partie du projet de parc est couvert par deux permis de recherche de pétrole et de gaz naturel. Elle est également sous contrats d'approvisionnements et d'aménagement forestier (CAAF).

[30] Ce sentier s'inscrit dans un vaste projet consistant à raccorder les sentiers pédestres canadiens dans un trajet sans interruption, de l'Atlantique au Pacifique.

Carte 4

LA LIMITE PROPOSÉE

La limite (superficie totale : 172,3 km²)

Métadonnées

Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 6
Équidistance des courbes de niveau	20 mètres

0 1 2 4 km

1/115 000

Sources

Données
Base de données topographiques (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000
Modèle numérique d'élévation (MNE) à l'échelle de 1/20 000

Organisme
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Réalisation
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national du Lac-Témiscouata

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

3 Les orientations de gestion

Photo : Alain Thibault, MDDEP

Compte tenu du caractère représentatif du parc proposé et de certains éléments exceptionnels, la protection des paysages, des écosystèmes et des ressources doit faire l'objet d'une préoccupation de tous les instants. Il y a donc lieu que la gestion du parc soit guidée par des orientations en matière de conservation des écosystèmes, d'éducation et de récréation en milieu naturel et qui concernent l'offre d'activités et de services.

3.1 Orientations relatives à la conservation

Selon la Politique sur les parcs, la conservation des parcs nationaux du Québec repose sur les trois principes de base suivants :

- la conservation a préséance sur la mise en valeur;
- l'intégrité du patrimoine doit être maintenue;
- le principe de précaution doit être au cœur de toute les décisions.

Ces principes découlent d'une prémisse selon laquelle il est convenu que la nature et les autres formes du patrimoine d'un parc soient protégées pour leur valeur intrinsèque.

À l'intérieur des parcs nationaux du Québec, on recherche avant tout la conservation des écosystèmes à leur état naturel, au profit des générations actuelles et futures, tout en favorisant des activités récréo-éducatives compatibles.

Toutefois, le maintien de l'intégrité des écosystèmes constitue un défi de taille, car les parcs possèdent rarement des écosystèmes entiers ou intacts. Pour cette raison, les parcs subissent des stress cumulatifs émanant de diverses sources, telles que l'utilisation des terres avoisinantes, la pollution de l'air et des eaux, l'invasion par des espèces exotiques, l'utilisation du territoire par les visiteurs, les changements climatiques et d'autres. Ces stress sont susceptibles d'engendrer une dégradation irréversible des écosystèmes des parcs nationaux, la diminution de leur diversité biologique et l'appauvrissement des caractéristiques génétiques des espèces présentes. La mise

en place d'une approche de gestion des écosystèmes visera à assurer le maintien de l'intégrité écologique du parc national du Lac-Témiscouata.

La gestion des écosystèmes requiert l'adoption d'une perception globale de l'environnement naturel exigeant que toutes les décisions relatives à l'utilisation des terres soient prises, en considérant les interactions complexes et la nature dynamique des écosystèmes ainsi que leur capacité à absorber des stress découlant des activités humaines et à s'en remettre. La gestion des écosystèmes rend donc obligatoire la collaboration et la compréhension de tous les acteurs dont les activités influencent l'intégrité écologique du parc, en particulier celle des gestionnaires des terres qui lui sont limitrophes. Sur ce plan, les universités, les organismes de conservation et le secteur privé peuvent offrir une aide précieuse dans l'établissement de projets de recherche et de surveillance environnementale des écosystèmes environnant les parcs nationaux du Québec en tant qu'outils complémentaires de gestion.

La diversité biologique est l'une des composantes fondamentales des écosystèmes. Elle réfère à la pluralité des espèces et des écosystèmes ainsi qu'aux processus écologiques associés. Sa spécificité dépend de plusieurs facteurs, dont le climat, la géologie, la géomorphologie, la superficie du territoire, l'utilisation des terres, la fragmentation des habitats et les activités humaines. En ce domaine, un critère d'évaluation de la performance de conservation d'un parc peut être, par exemple, le nombre d'espèces indigènes qu'il abrite et la fluctuation de ce nombre dans le temps.

LES ORIENTATIONS SPÉCIFIQUES DU PARC NATIONAL DU LAC-TÉMISCOUATA

Dans les cinq ans suivant la création du parc, le gestionnaire produira un plan de conservation pour le parc qui orientera ses activités de gestion écosystémique du territoire.

Hydrographie

Le gestionnaire du parc devra assurer le suivi de la rivière Touladi à l'intérieur des limites du parc étant donné l'importance du bassin hydrographique de cette rivière, qui draine à peu près 45 % du territoire du parc, et de la présence de frayères du grand corégone. Il faudra donc en prendre un soin très particulier.

Des mesures particulières de protection devront être appliquées à la partie du bassin hydrographique du ruisseau Sutherland qui se trouve à l'extérieur du parc. Il alimente les lacs Croche et Rond, qui abritent une forme rare d'épinoche à trois épines ainsi que des systèmes karstiques, dont celui du Trou des Perdus. D'une part, ces mesures concerneront le maintien total du couvert végétal, dans une bande de 20 m, des rives des deux cours d'eau situés en partie à l'extérieur du parc. D'autre part, l'entretien de la végétation sous les lignes électriques d'Hydro-Québec devra se faire de façon mécanique et non au moyen de phytocides. Cette mesure s'appliquera principalement sur la section de la ligne hydro-électrique comprise entre le ruisseau Marquis et la rivière Touladi.

La grotte du Trou des Perdus ainsi que les autres terrains situés entre cette grotte et le lac Croche sont des secteurs karstiques pour lesquels des précautions accrues devront être prises afin d'éviter tout rejet, dans ces zones ou en amont de celles-ci, de substances indésirables. À cause de la grande perméabilité et du très faible pouvoir filtrant des terrains karstiques, leurs aquifères sont particulièrement vulnérables à l'introduction de substances polluantes, telles que les sédiments et les contaminants chimiques ou bactériologiques. Ces aquifères hétérogènes et complexes peuvent stocker à long terme et transmettre rapidement, sur de grandes distances, tout contaminant s'infiltrant depuis la surface ou provenant de l'amont.

De même, on devra surveiller la qualité de l'eau des petits bassins hydrographiques se jetant dans la Grande Baie afin de maintenir la qualité des eaux de ce secteur.

Afin de protéger les berges du lac Témiscouata, entre autres, des effets du batillage sur les rives, de réduire la perturbation de la faune et des visiteurs et d'assurer leur sécurité, des mesures appropriées seront appliquées en vue de contrôler, notamment, la vitesse de circulation des embarcations sur les plans d'eau du parc. Ainsi, dans toutes les bandes riveraines de 200 m (et de 50 m dans le cas de l'île Notre-Dame) du lac Témiscouata incluses dans le parc, la vitesse de tout type d'embarcation à propulsion mécanique ou électrique sera limitée à 10 km/h. Cette limite de vitesse s'appliquera également à l'ensemble de la rivière et des lacs Touladi. Aussi, la circulation de tout type d'embarcation à propulsion mécanique ou électrique sera interdite dans une bande de 50 m vis-à-vis des aires de baignade du parc.

Végétation

La pinède rouge à pin blanc désignée écosystème forestier exceptionnel offre un intérêt indéniable de conservation. Ainsi, la partie de cette pinède, qui a été déboisée en contrebas du belvédère situé sur la montagne à Fourneau, sera restaurée. De plus, il faudra assurer le suivi de son évolution de même que de certaines forêts singulières, dont les érablières à bouleau jaune et à hêtre, les cédrières tourbeuses et les frênaies noires plus particulièrement, à titre de forêts refuges pour certaines plantes rares dans la région.

De plus, aucune intervention ne sera réalisée à l'intérieur de l'érablière témoin, sise à l'est du lac Touladi et qui fait partie du Réseau d'étude et de surveillance des écosystèmes forestiers du Québec (RÉSEF)[31]. Cette station, d'une superficie de 7,5 ha, représente l'une des plus belles érablières de ce réseau.

Le vaste marais (23 ha) situé aux abords du lac Touladi devra également faire l'objet d'une protection et d'un suivi particulier.

Les rives rocheuses du lac Témiscouata faisant partie du parc abritent plusieurs populations d'espèces de plantes rares ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables. On assurera la protection de ces éléments sensibles ou inusités en limitant et en encadrant étroitement l'accès à ces rives.

Par ailleurs, compte tenu de sa richesse floristique, l'île Notre-Dame devra faire l'objet d'un suivi soutenu quant au maintien de son intégrité.

Faune

Le parc offre de bonnes conditions aux rapaces qui tirent parti de la diversité des milieux forestier, aquatique et riverain. Soulignons l'importance du lac Touladi pour le pygargue à tête blanche, une espèce désignée vulnérable au Québec et qui niche dans ce secteur. Les populations de cet oiseau majestueux ont été décimées par la perte d'habitat, la chasse et l'effet des pesticides qui ont fragilisé les œufs et réduit le succès reproducteur de l'espèce. Il semble toutefois qu'elles récupèrent, mais la progression est lente. Compte tenu de l'importance et de la fragilité de cette ressource, il faudra éviter les perturbations sur le territoire de reproduction, car c'est lors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes que l'espèce est le plus vulnérable. À ce propos, le Plan de rétablissement du pygargue (Société de la faune et des parcs du Québec, 2002) suggère de protéger les nids par l'application d'un zonage concentrique. Une première zone de protection intensive est définie par un rayon de 300 m, ayant pour centre le nid, où aucune activité n'est permise, et ce, en tout temps. Une zone tampon additionnelle de 400 m s'applique de la mi-mars à la fin du mois d'août. Le reste de l'année, des activités et des travaux peuvent se dérouler dans l'espace ainsi défini, mais on doit éviter d'y installer des infrastructures permanentes. Ces normes s'appliqueront aux sites connus de reproduction de cette espèce dans le parc. En résumé, la présence du pygargue constitue un atout inestimable pour le parc et la protection de son habitat s'inscrit dans les objectifs fondamentaux visés par de tels territoires.

À l'instar des gestionnaires de tous les autres parcs du réseau, le gestionnaire assurera le suivi des chauves-souris, des oiseaux nicheurs, des amphibiens et des reptiles. Parmi ces espèces, certaines se distinguent et devront faire l'objet d'une attention particulière. Il en va ainsi de la possible présence de la salamandre à quatre orteils, la salamandre la plus rare au Québec, et du grèbe esclavon, une espèce désignée menacée au Québec, qui a été signalée au lac Rond. Il faudra demeurer vigilant lors des relevés afin de définir leur statut sur le territoire du parc.

Les connaissances actuelles ne permettent pas de prédire l'impact de la création du parc sur l'évolution de l'habitat du cerf, de sa population et de la biodiversité de ce territoire protégé, trop de facteurs imprévisibles entrant en compte (St-Laurent et Etchevery, 2007). Voilà pourquoi un programme de recherche et de suivi de ces aspects sera mis en place dans les deux ans suivant la création du parc. Cette étude devra s'appliquer autant au parc qu'à sa périphérie pour bien comprendre toutes les dynamiques en cause. Un comité composé du gestionnaire du parc, de représentants des ministères concernés, de scientifiques et de représentants du milieu de la faune sera mis en place en vue de structurer et d'assurer la réalisation de cette étude.

Toutefois, comme le cerf de Virginie ne peut être considéré comme une espèce menacée, aucune mesure ne sera prise en vue de favoriser l'accroissement de cette population ou de soutenir ses effectifs à l'intérieur du parc. Ainsi, conformément à la Politique sur les parcs et à la Loi sur les parcs, il n'y aura pas de chasse, d'aménagement forestier, de contrôle des prédateurs ou d'application de mesures de nourrissage artificiel.

[31] Ce réseau sert à acquérir des données servant à établir des liens entre les stress environnementaux, les changements climatiques, l'état de santé et la productivité des forêts.

La population d'épinoches à trois épines des lacs Rond et Croche devra faire l'objet d'une étude en raison notamment de sa forme squelettique particulière que l'on ne trouve qu'en de rares endroits dans le monde. Ainsi, la protection de l'habitat de ce poisson, son évolution et son profil génétique seront des éléments à considérer dans un programme de conservation. Il faudra vérifier si d'autres lacs du bassin hydrographique du ruisseau Sutherland l'abritent également.

Compte tenu du fait que l'on connaît peu le déroulement de la pêche récréative sur la rivière et les lacs Touladi, sauf en ce qui concerne la récolte des grands corégones, on devra étudier l'état des populations de poisson. Par ailleurs, rappelons que l'ensemencement de poissons à des fins de soutien de la pêche n'est pas autorisé dans les parcs nationaux du Québec.

Autres

Afin de protéger les sites archéologiques du parc, le gestionnaire devra respecter les exigences du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF) si des travaux d'aménagement devaient se faire dans les secteurs à fort potentiel archéologiques. Les travaux de fouilles pour la mise en valeur de certains sites devront être autorisés par le MCCCF, en vertu de la Loi sur les biens culturels.

Dans le secteur nord, la route principale d'accès au parc passe à côté d'un dépotoir en tranchée encore en activité. Ce type d'installation, situé à proximité du parc, peut diminuer la qualité de l'ambiance recherchée par les visiteurs. Lors de la fermeture de ce dépotoir, prévue à l'automne 2008, des mesures particulières devront être prises en vue d'assurer la sécurité environnementale et l'esthétisme des lieux.

3.2 Orientations relatives aux activités et aux services

La Politique sur les parcs fournit l'encadrement relatif à la sélection, à l'élaboration et à la gestion des activités et des services offerts dans les parcs québécois. Ainsi, les activités et les services proposés dans le parc national du Lac-Témiscouata doivent prioritairement concourir à l'atteinte des objectifs qui découlent de la mission de ces territoires. L'offre d'activités et de services est basée sur les trois principes suivants :

- les activités et les services doivent exercer un impact minimal acceptable sur le patrimoine;
- les activités et les services doivent favoriser la découverte du patrimoine;
- les activités et les services doivent favoriser l'accessibilité.

Les trois principes ne doivent pas être considérés isolément les uns des autres. En effet, la primauté est donnée au premier principe, ce qui signifie que la conservation a la priorité sur l'utilisation. Ainsi, une activité ou un service qui ne respecte pas le premier principe n'est pas compatible avec l'offre des parcs nationaux du Québec et y est généralement interdit, même lorsque les deuxième et troisième principes sont respectés.

Les orientations suivantes guideront le programme d'activités récréatives et l'aménagement du parc national du Lac-Témiscouata :

- l'offre d'activités tiendra compte de la fragilité du milieu naturel, de la rareté ou du caractère exceptionnel des éléments qui le composent;
- les activités récréatives et les services offerts intègreront les objectifs éducatifs du parc;
- les activités et les services s'adresseront principalement à des visiteurs possédant peu ou pas d'expérience de vie en plein air, et dont le niveau d'habileté technique est parfois limité;
- un principe de précaution sera appliqué dans toute action d'aménagement du parc, y compris à l'offre d'activités et de services, et respectera la capacité de support du milieu naturel.

Ainsi, les aménagements, les activités et les services viseront à offrir un produit de qualité et respectueux du milieu naturel, car les adeptes de plein air, en forte croissance, considèrent les parcs nationaux comme des lieux privilégiés pour découvrir les paysages les plus significatifs de leur pays ou des pays qu'ils visitent.

3.3
Orientations relatives à l'éducation

C'est en mettant en valeur la beauté et la richesse d'un territoire que l'on peut faire naître, chez ceux et celles qui le fréquentent, un engagement concret en faveur de sa conservation. Voilà pourquoi l'offre éducative du parc national du Lac-Témiscouata cherchera à créer, de multiples façons, un contact privilégié entre les visiteurs et le patrimoine, tout en les sensibilisant au rôle qui leur revient pour contribuer à la conservation du parc. S'inscrivant dans l'approche de l'éducation relative à l'environnement, l'éducation offerte au parc amènera aussi les visiteurs à prendre conscience des possibilités qui s'offrent à eux, de retour dans leur milieu de vie, pour prendre part à l'amélioration de l'environnement.

L'offre éducative visera à sensibiliser le grand public fréquentant le parc, tant les visiteurs provenant de la région que les touristes. Un programme spécifique sera mis en place à l'intention de la clientèle scolaire. D'autres activités pourraient être conçues à l'intention de clientèles spécialisées; compte tenu des particularités du parc, on peut penser, en ce domaine, aux adeptes de l'archéologie ou de l'ornithologie.

Les thèmes à la base de l'offre éducative des parcs nationaux se regroupent en deux catégories. Il y a d'abord un certain nombre de thèmes qui sont traités dans tous les parcs québécois; il s'agit, par exemple, des objectifs qui sous-tendent la création du réseau, de la valeur des parcs pour contribuer au maintien de la diversité biologique ou encore du défi d'assurer la conservation des parcs tout en les rendant accessibles. On favorise ainsi une plus large adhésion à la nécessité de créer, de maintenir et de développer, au Québec, un réseau de parcs nationaux de calibre international.

Occupant une place prépondérante au sein de l'offre éducative d'un parc, viennent ensuite les thèmes spécifiques de chaque territoire. Ces derniers sont déterminés à la suite d'un inventaire des potentiels naturels, culturels et sensoriels. Ainsi, les connaissances acquises dans des domaines aussi variés que la climatologie, la géologie, la géomorphologie, l'hydrographie, l'écologie, l'histoire et l'archéologie sont mises à profit afin d'illustrer les richesses propres à un parc. En vue d'obtenir la collaboration la plus large possible à l'atteinte de la mission de conservation, les thèmes spécifiques vulgarisent également les problématiques de conservation du patrimoine auxquelles se heurtent les gestionnaires du territoire, les mesures mises en place pour y faire face de même que les moyens mis à la disposition des visiteurs pour contribuer à la résolution de ces problématiques. Ils mettent aussi en lumière l'importance du respect de la réglementation, en expliquant les différentes dispositions réglementaires auxquelles il est nécessaire de se conformer à l'intérieur du parc.

En prenant pour point de départ la synthèse des connaissances proposée dans le chapitre 1, on peut d'ores et déjà déterminer quelques-uns des thèmes qui prendront place dans l'offre éducative du parc afin de mettre en lumière les caractéristiques de la région naturelle des monts Notre-Dame. On peut citer, à titre d'exemples, les reliefs et les paysages de la vallée du lac Témiscouata, du synclinal de Squatec-Cabano et des crêtes rocheuses de la formation de Cabano; la nature des dépôts de surface et les traces laissées sur le territoire par la plus récente glaciation; les caractéristiques des plans d'eau et des rivières du territoire; les types de peuplements forestiers et l'activité forestière ayant eu cours par le passé sur le territoire; la diversité floristique et faunique; l'utilisation des lieux par les Malécites à des fins de circulation et d'échanges de même que la présence dans la région, de 1929 à 1931, du légendaire Grew Owl.

D'autres thèmes s'ajouteront afin de mettre en valeur certains potentiels présents sur le territoire et caractérisés par leur rareté. Nul doute que la richesse exceptionnelle du territoire du parc sur le plan archéologique occupera une place importante à ce chapitre. Il en va de même de la présence de sites fossilifères remarquables de même que celle du phénomène karstique inusité connu sous le nom de grotte du Trou des Perdus. On portera aussi à la connaissance des visiteurs la présence sur le territoire de vieilles érablières et cédrières ainsi que celle d'une pinède rouge à pin blanc. Enfin, sur le plan faunique, l'offre éducative informera les visiteurs au regard de l'intérêt scientifique indéniable découlant de la présence d'une forme particulière d'épinoche à trois épines dans deux lacs du parc de même que celle du pygargue à tête blanche, une espèce désignée vulnérable au Québec. De par la fragilité ou la rareté de ces composantes patrimoniales, la plus grande des prudences sera de rigueur au moment de planifier un moyen adapté à leur mise en valeur; dans le cas du pygargue à tête blanche, notamment, les mesures les plus strictes doivent être adoptées pendant la période de reproduction.

Plusieurs moyens seront progressivement mis en œuvre en vue d'atteindre les objectifs de l'offre éducative au parc national du Lac-Témiscouata. La conception d'une exposition permanente sera planifiée, afin de permettre un premier contact avec le parc et ses particularités. En vue d'intéresser le plus grand nombre possible de visiteurs, dont les intérêts et la disponibilité varient, on planifiera une offre diversifiée, comportant des activités guidées par un garde-parc, autant que des activités auto-interprétées. Par contre, la découverte in situ des composantes fragiles sera possible uniquement en compagnie d'un garde-parc. On peut penser par exemple aux sites archéologiques et fossilifères.

Bien que caractérisé par une offre moins abondante que le secteur nord, le secteur de la Grande-Baie et de l'île Notre-Dame sera aussi visé par une offre éducative adaptée aux potentiels qui y sont spécifiques.

Par ailleurs, dans la mesure du possible, les activités récréatives seront offertes de telle sorte qu'elles comporteront une dimension éducative contribuant à la découverte du parc. On peut penser aux adeptes de la baignade, dans les secteurs de l'anse à William et de la Grande-Baie; ces adeptes pourraient être amenés à découvrir ces parties du lac grâce à un rallye de découverte auto-guidé en canot, en kayak ou en rabaska.

Les gestionnaires du parc produiront le plan d'éducation, cadre de référence pour la planification et le développement de l'offre éducative. Celui-ci respectera les orientations énoncées par le Ministère en matière d'éducation (Québec, 2003) et notamment les principes de base décrits dans la section précédente. Cette étape permettra également d'envisager la pertinence d'établir une collaboration, dans l'offre éducative, avec certains partenaires régionaux.

4 Le zonage proposé

Photo : Isabelle Tessier, MDDEP

Le plan de zonage d'un parc a pour objet de fournir un outil légal qui fixe les orientations relatives au degré de protection et de développement envisagé pour chacune des unités qui le composent. Le plan de zonage d'un parc fait partie intégrante du Règlement sur les parcs.

Au Québec, le zonage des parcs nationaux comprend cinq catégories de zones : préservation extrême, préservation, ambiance, récréation intensive[32] et services. On attribue à chacune un degré de protection et d'utilisation qui lui est propre. Ainsi, les facteurs tels que la fragilité, la rareté, le caractère exceptionnel et la représentativité des composantes du parc permettent de délimiter les zones de préservation extrême et de préservation. À l'opposé, les zones de services tiennent compte des impératifs d'accueil et de séjour des visiteurs et sont déterminées selon leur capacité de support plus élevée. Enfin, les zones d'ambiance sont destinées à la découverte et à l'exploration du milieu. Concernant le projet de parc national du Lac-Témiscouata, trois catégories de zones sont proposées (carte 5).

[32] Bien que la catégorie des parcs de récréation, auquel est exclusif ce type de zonage, ait été abolie en 2001, les zones de récréation intensive sont maintenues, par état de fait, dans les parcs nationaux où elles sont existantes; toutefois, aucune zone de récréation intensive ne sera désignée dans le futur (Québec, 2002).

4.1 Les zones de préservation

Au total, 93,8 km², soit plus de 54 % de la superficie du parc, sont voués à la préservation. Les visiteurs peuvent y accéder. Cependant, les seules infrastructures qui y seront aménagées sont des pistes et des sentiers. À l'occasion, des campings rustiques, des refuges et des belvédères seront aménagés. Les visiteurs seront invités à utiliser ces zones de façon à ne pas en altérer les ressources fragiles et devront obligatoirement demeurer dans les sentiers et les pistes.

Le Règlement sur les parcs autorise, à des fins non commerciales, la cueillette de petits fruits et de champignons, pour la consommation personnelle, sauf dans les zones de préservation. Toutefois, cette activité ne peut concerner que des espèces résistantes et démontrant un fort taux de régénération. En ce qui concerne la cueillette d'autres types de végétation, de roches et de fossiles, elle est interdite sur l'ensemble du territoire du parc, et ce, indépendamment du zonage. Finalement, la pêche est également une activité interdite à l'intérieur des zones de préservation.

Ainsi, six zones de préservation ont été circonscrites dans le projet de parc.

Tout d'abord, la presque totalité du secteur de la Pointe au Sable, situé à l'ouest de la tête du lac Témiscouata, est désignée zone de préservation. Cela permettra de conserver le caractère sauvage de cette partie du lac.

Le secteur de la rivière Ashberish est aussi désigné zone de préservation. En plus de protéger le tronçon de la rivière qui s'y trouve, cette partie du parc contribue à la protection d'une aire favorable à la reproduction et à l'alimentation des oiseaux aquatiques.

Également, la majeure partie du synclinal de Squatec-Cabano compris dans le projet de parc et circonscrit par le lac Témiscouata et la Vieille route est désignée zone de préservation. L'objectif est d'assurer la protection dans un seul tenant d'une multitude d'éléments diversifiés, tant représentatifs que rares. On y trouve notamment la pinède rouge exceptionnelle de la montagne à Fourneau, de vieilles cédrières ou des érablières représentatives de la région naturelle et une partie des rives du lac Témiscouata abritant des plantes rares. Ce secteur du parc inclut également plusieurs sites fossilifères, des systèmes karstiques fragiles dont le Trou des Perdus ainsi que des plans d'eau abritant une forme rare, à l'échelle mondiale, d'épinoches à trois épines.

Une autre zone de préservation est située à l'ouest du lac Touladi. Elle est limitée à l'ouest par la Vieille route et un chemin forestier conduisant à la rivière Touladi. Cette zone permet de protéger adéquatement le plus vaste marais de tout le projet de parc et, par le fait même, sa biodiversité. Outre ce milieu humide, ce secteur inclut en partie un plissement typiquement appalachien, celui de la crête allongée de la formation de Cabano, sur lequel on trouve une vaste érablière à bouleau jaune et à hêtre, un peuplement peu abondant dans le parc. De plus, cette zone de préservation permet la protection de près d'une dizaine de sites archéologiques, dont une importante carrière de chert.

L'intérêt d'attribuer un zonage de préservation au secteur situé à l'est du Petit lac Touladi provient notamment du fait que les milieux humides qui caractérisent les Bogues à Thomas, les abords de la rivière Touladi et les îles situées à la décharge de ce lac offrent d'excellentes conditions pour soutenir la biodiversité du parc. On y trouve des habitats propices au rat musqué et à de nombreuses autres espèces aquatiques ainsi que de vieilles forêts. On y trouve également un site de nidification du pygargue à tête blanche ainsi que plusieurs sites archéologiques préhistoriques, dont un autre site d'extraction de chert.

Enfin, la seule île de tout le lac Témiscouata, l'île Notre-Dame, milieu riche et fragile, est désignée zone de préservation en raison de la grande concentration de plantes rares, menacées ou vulnérables. On y observe également la présence d'un site archéologique.

4.2
Les zones d'ambiance

Les secteurs du parc offrant un bon potentiel pour la découverte et l'exploration du milieu, une bonne capacité de support ainsi que des possibilités pour la pratique d'activités récréatives extensives diverses, ont été désignés zones d'ambiance. Tout en assurant une bonne protection, la zone d'ambiance rend possible la mise en place d'infrastructures favorisant la mise en valeur et la découverte des principaux éléments caractéristiques du parc national du Lac-Témiscouata. Il est ainsi possible d'accéder, de façon moins contraignante qu'en zone de préservation, à certains pôles du territoire.

Ces zones couvrent 75,2 km², soit un peu moins de 44 % de la superficie du parc. Elles occupent principalement toutes les portions du lac Témiscouata incluses dans les limites du projet de parc, la partie nord-est du synclinal de Squatec-Cabano, l'ouest du Petit lac Touladi, y compris le lac, le sud et l'est du lac Touladi et le lac lui-même, le secteur nord-est de l'anse à William, le secteur de la section sud de la rivière Touladi et, enfin, tout le secteur de la Grande-Baie.

4.3
Les zones de services

L'analyse des contraintes à l'aménagement met en évidence le fait que l'espace propice à l'installation d'équipements élaborés est très réduit. En fait, il se résume à quelques secteurs où la pente, le drainage et les dépôts de surface se prêtent à l'installation d'équipements de toutes catégories, tout en tenant compte des potentiels pour la conservation.

Ainsi, quatre zones de services, d'une superficie totale de 3,3 km² et ayant une bonne capacité de support, sont réservées aux équipements de service et d'hébergement permettant l'accueil et le séjour prolongé des visiteurs dans le parc. Une première zone se situe à l'ouest du Petit lac Touladi, une seconde, dans le secteur sud-est du lac Touladi, une troisième, près de l'anse à William et une dernière, dans le secteur Grande-Baie.

Carte 5

LE ZONAGE

- Préservation (93,81 km²)
- Ambiance (75,19 km²)
- Services (3,30 km²)
- La limite proposée

Métadonnées

Système de référence géodésique	NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
Projection cartographique	Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 6
Équidistance des courbes de niveau	20 mètres

0 1 2 4 km

1/95 000

Sources

Données
Base de données topographiques (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000
Modèle numérique d'élévation (MNE) à l'échelle de 1/20 000

Organisme
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Réalisation
Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national du Lac-Témiscouata

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

5 Le concept d'aménagement

Photo : Isabelle Tessier, MDDEP

Le concept d'aménagement du parc national du Lac-Témiscouata vise à permettre sa mise en valeur à des fins éducative et de pratique d'activités récréatives à caractère extensif[33], tout en assurant le maintien de l'intégrité écologique de ce territoire protégé. Ainsi, en considérant les potentiels, les contraintes et les besoins des visiteurs, il constitue une proposition d'organisation du territoire qui permet la découverte de ses principales composantes tout en assurant la protection de ses éléments fragiles ou rares (carte 6). Les activités et les services prévus dans ce concept d'aménagement devraient compléter l'offre en périphérie du parc, sous réserve de leur compatibilité avec la vocation de conservation attribuée à un parc national.

[33] Ce type de récréation est défini par une faible densité d'utilisation du territoire, c'est-à-dire une utilisation plus étendue et plus diluée, aussi bien dans le temps que dans l'espace, ce qui contribue généralement à la conservation du milieu naturel. La récréation extensive fait appel à des équipements peu complexes et à des aménagements légers.

5.1 Les entrées principales et les entrées secondaires

Pour se rendre dans la MRC de Témiscouata, les routes nationales 132 et 185 constituent les artères principales de communication. La route 132, qui longe le fleuve, offre une multitude d'options vers le sud pour accéder au parc, par exemple les routes 293, 232, 295 et 296. Depuis la route 185, qui constitue une voie de passage importante vers les provinces de l'Atlantique et les États-Unis, les visiteurs peuvent emprunter la route 232 reliant Cabano à Saint-Michel-du-Squatec pour accéder au secteur nord et à l'entrée principale du parc. Cette route donne également accès à la Pointe au Sable et à la Tête du lac Témiscouata, deux points d'intérêt du parc. La route 185 permet également d'accéder à la route 295 reliant Dégelis à Lots-Renversés. Cette dernière permet d'accéder à l'entrée principale du secteur de la Grande-Baie. C'est en empruntant cette route puis quelques routes municipales qu'il est possible d'atteindre l'entrée secondaire du sud-est du lac Touladi et celle de l'embouchure de la rivière Touladi. À cet endroit, un stationnement récemment aménagé et une passerelle qui enjambe la rivière permet un accès à pied au parc. Finalement, un accès nautique est prévu dans le secteur de l'anse à William.

Enfin, du mois de mai jusqu'au mois de novembre, il est possible de bénéficier des services d'un traversier (Le Corégone) sur le lac Témiscouata relie les municipalités de Notre-Dame-du-Lac et de Saint-Juste-du-Lac. Ce service est remplacé de janvier à mars par un pont de glace aménagé à partir des quais utilisés par le traversier. Ces modes de transport saisonniers facilitent les communications entre les deux municipalités et permettent d'accéder plus rapidement aux entrées secondaires précédemment mentionnées.

5.2
Les voies de circulation internes

Les chemins forestiers qui sillonnent le territoire sont nombreux. Quelques-uns sont de bonne qualité, mais la plupart sont en mauvais état. Le réseau de chemins sera donc rationalisé afin d'atteindre les objectifs de protection du milieu naturel visés dans les parcs nationaux. Les tronçons qui seront restaurés faciliteront l'accès sécuritaire et la mise en valeur de certains secteurs du parc.

La Vieille route, reliant Saint-Michel-du-Squatec au lac Témiscouata, traverse le parc sur une distance de 21 km. Elle est dans l'ensemble de bonne qualité; des correctifs seront apportés à son assise et elle sera asphaltée, puisqu'elle constituera l'artère principale du parc.

À partir de cette route principale, trois chemins forestiers seront améliorés en vue de donner accès aux différents pôles d'aménagement. Une première route secondaire de 8 km relie le pôle d'accueil principal du Petit lac Touladi et le secteur du lac Croche et du Trou des Perdus. La deuxième, d'une longueur de 8,5 km, permettra aux visiteurs d'accéder au lac à Foin, aux monts Wissick et aux cascades du ruisseau Sutherland. Une troisième route secondaire de 12 km mènera au sud-est du lac Touladi, toujours à partir de la Vieille route. Pour atteindre ce lieu, un pont d'une longueur d'environ 40 m sera construit au-dessus de la rivière Touladi. Ainsi, il sera possible de relier le pôle d'aménagement du sud-est du lac Touladi aux autres pôles du parc. De plus, cela facilitera les déplacements vers le secteur de la Grande-Baie.

Par ailleurs, l'accès au secteur de Pointe au Sable sera amélioré par le réaménagement du stationnement existant et la mise en place d'une aire de pique-nique. En ce qui concerne le chemin Turcot, qui débute à la route 232, il permet un accès rapide au lac Témiscouata. Il sera donc restauré sur une longueur de 2,5 km. Une aire de pique-nique, une plate-forme d'observation de la faune ainsi qu'un stationnement d'une vingtaine de voitures lui seront associés près du ruisseau Marquis.

Finalement, concernant le secteur de la Grande-Baie, une route donnera accès au lac Témiscouata depuis la route 295. Des travaux de réfection d'un chemin forestier existant devront être réalisés sur une longueur de 6 km afin de le rendre conforme et sécuritaire.

5.3
Les activités et les équipements de soutien

De nombreux attraits du parc national du Lac-Témiscouata sont de nature éducative et contemplative. L'offre d'activités et de services récréatifs est axée avant tout sur leur découverte et leur compréhension. Les activités seront pratiquées de façon à préserver la quiétude et l'intégrité du parc et à favoriser le contact étroit habituellement recherché par les usagers d'un milieu naturel protégé.

5.3.1 LE CENTRE DE DÉCOUVERTES ET DE SERVICES

Le centre de découvertes et de services du parc national du Lac-Témiscouata sera situé dans la zone de services prévue près du Petit lac Touladi. Le site d'une ancienne gravière sera réaménagé à cette fin. Cet endroit occupe une situation géographique stratégique, car de ce point, il sera facile d'accéder aux divers pôles d'intérêt du parc.

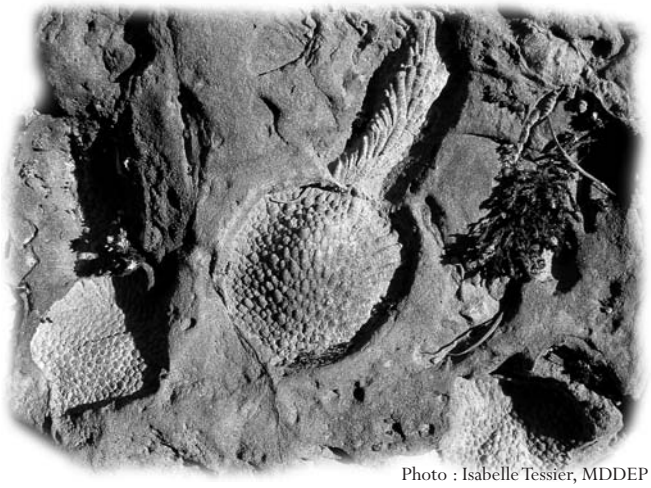

Photo : Isabelle Tessier, MDDEP

Ce centre multiservices permettra d'informer les visiteurs et de les orienter vers les différents secteurs d'activités ou de services du parc. À ces fonctions, s'ajouteront certains éléments associés à la mission éducative du parc qui mettront en valeur, dans une exposition, les aspects biophysiques, historiques et culturels les plus marquants. C'est également là que sera effectuée la perception des droits d'accès et que seront offerts les services de location de matériel de plein air, de dépannage alimentaire ainsi qu'une boutique nature. Les bureaux administratifs seront annexés à ce bâtiment.

5.3.2 LA RANDONNÉE PÉDESTRE ET À RAQUETTES

Un réseau de sentiers exploitera les points de vue offerts par le lac Témiscouata, le sommet des collines et les ambiances particulières que l'on trouve dans les vielles forêts et les secteurs d'érablières. De plus, ce réseau visera à faire découvrir aux visiteurs les aspects singuliers du parc, dont la montagne à Fourneau, le Trou des Perdus, les cascades du ruisseau Sutherland, etc.

Le réseau sillonnera le parc dans son ensemble en formant diverses boucles qui permettront de pratiquer la courte, moyenne et longue randonnée. Sur certains de ces itinéraires, on aménagera quelques emplacements de camping rustique, des refuges et des belvédères. Des aires de stationnement seront également réparties çà et là afin qu'un plus grand nombre de circuits de courte randonnée soit accessible aux utilisateurs, et ce, dans des secteurs d'intérêt différents. À terme, plus de 80 km de sentiers seront offerts aux visiteurs, dont un bon nombre pourront être utilisés par les raquetteurs.

Les adeptes de la randonnée peuvent d'ores et déjà profiter de la présence d'une section du Sentier pédestre national. Ce tronçon sera amélioré afin de lui assurer une meilleure capacité de support. Par ailleurs, à la tête du lac Témiscouata, un sentier pédestre à l'état d'ébauche, associé à l'Éco-Site, traversera sous peu le territoire du parc projeté. Il donnera accès au Sentier national dans le secteur du lac Aubert. Une passerelle a déjà été mise en place pour traverser la rivière Ashberish. C'est principalement à partir du Sentier national, ou pour y accéder, que de nouveaux sentiers seront aménagés.

À partir de l'anse à William, plusieurs options seront offertes aux randonneurs. Il sera possible de marcher soit aux abords du lac Témiscouata en empruntant le Sentier national, soit dans une des plus vastes érablières du parc couvrant le sommet d'une longue colline, soit jusqu'au sommet de la montagne à Fourneau qui offre une vue panoramique sur le lac Témiscouata. Autour de cette montagne, un réseau de boucles permettra entre autres d'accéder aux lacs Perdu, Rond et Étroit, et ce, en passant à travers une forêt de cèdres âgés de plus de 100 ans. Les adeptes de la longue randonnée pourront poursuivre jusqu'aux cascades du ruisseau Sutherland et même jusqu'au Trou des Perdus.

Au cœur du parc, le sommet des monts Wissick pourra également être atteint. Le lac à Foin sera le point de départ de cette randonnée et un stationnement et une aire de pique-nique y seront aménagés.

Un réseau de sentiers sera également aménagé entre les lacs Croche, Aubert, Saint-Armand et la grotte du Trou des Perdus; des embranchements sont prévus pour accéder au Sentier national.

Au lac Touladi, l'ancien chemin qui longe sa rive sud sera converti pour la randonnée. Il permettra aux visiteurs de se rendre jusqu'à la rivière Touladi et d'accéder à la plate-forme d'observation et au kiosque d'interprétation qui y seront aménagés.

Le secteur de la Grande-Baie est finalement bien pourvu de sentiers puisque le Sentier national le traverse, exploitant les points de vue sur la rive. Les chemins forestiers qui mènent aux sommets des collines pourront également être exploités pour la randonnée. Ce secteur offre de magnifiques points de vue sur l'île Notre-Dame et le lac Témiscouata.

5.3.3 LA RANDONNÉE À SKIS

Cette activité hivernale est populaire dans la région. Ainsi, dans un intervalle de parcours d'une heure, une dizaine de municipalités, dont Saint-Michel-du-Squatec, sont dotées de pistes de ski de randonnée, soit un total de 105 km. Bien que l'offre régionale fournie par ces centres semble suffisante pour répondre à la demande, il sera possible de pratiquer cette activité dans le parc sur des sentiers balisés à cette fin, mais non entretenus mécaniquement. Les secteurs du Petit lac Touladi et du lac Croche semblent les plus propices à cette fin.

5.3.4 LA RANDONNÉE CYCLISTE

La présence d'un équipement d'envergure tel que la piste cyclable le Petit Témis[34] a fait du Témiscouata une destination incontournable pour la randonnée cycliste. À l'image de la région, cette activité sera offerte dans le parc national du Lac-Témiscouata. Selon le cas, le réseau cyclable sera ponctué de points de vue, de panneaux d'interprétation, de petites aires de pique-nique ou de repos et parfois de sites de camping rustique.

---

[34] L'ouverture de ce parc linéaire interprovincial en 1995 a doté la région d'un équipement d'envergure apte à retenir la clientèle touristique. D'une longueur de 134 km, le Petit Témis est le premier réseau cyclable interprovincial au Canada. Il relie les villes d'Edmundston au Nouveau-Brunswick et de Rivière-du-Loup au Québec. Ce sentier de gravier, aménagé sur une ancienne voie ferrée, est jalonné de plusieurs haltes, soit une tous les 2 km.

La Vieille route qui sera restaurée sur toute sa longueur comprendra une voie réservée aux cyclistes. À partir de l'Anse à William, une piste cyclable sera aménagée afin d'accéder au lac Touladi, longeant successivement le lac Témiscouata, la rive est de la rivière Touladi puis la rive sud du lac Touladi. Les cyclistes pourront alors apprécier la diversité des paysages de la région naturelle des monts Notre-Dame et accéder à divers pôles d'aménagement du parc. En passant par le chemin du Lac, ce réseau cyclable pourrait permettre l'accès au quai de Saint-Juste et au traversier le Corégone, permettant ainsi l'accès au sentier Petit Témis.

5.3.5 LE PIQUE-NIQUE

De petites aires de pique-nique seront aménagées sur les sites les plus pittoresques du parc, la plupart du temps à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau. Souvent, elles seront greffées aux réseaux de randonnée cycliste et pédestre, aux sites d'observation et aux aires de baignade.

5.3.6 L'OBSERVATION

Le parc national du Lac-Témiscouata offre de nombreux potentiels pour la contemplation de la nature. Des belvédères aménagés en divers points stratégiques permettront aux visiteurs d'admirer dans toute leur splendeur des paysages diversifiés.

Associé au Sentier national, un belvédère en piètre état, situé sur la montagne à Fourneau, offre un point de vue sur la ville de Cabano et sur le lac Témiscouata. Ce site trop déboisé sera restauré et l'aire d'observation sera déplacée afin de miser davantage sur les panoramas du lac Témiscouata et sur le paysage naturel qui l'entoure.

Également associé au Sentier national, un deuxième belvédère, situé au nord de la montagne des Blocs, a été aménagé. À cet endroit, il est possible de profiter de la haute altitude des sommets et d'une falaise imposante pour voir le lac Témiscouata. Cette infrastructure sera reconstruite afin de la rendre plus accueillante et sécuritaire.

Une plate-forme sera construite aux abords du lac Témiscouata, près du ruisseau Marquis, afin de favoriser la découverte des oiseaux et de leur habitat, lesquels sont particulièrement abondants et diversifiés dans ce secteur. Une autre plate-forme sera aménagée au sud du lac Touladi. Cet endroit offre la possibilité d'apercevoir les pygargues à tête blanche, survolant les rives du lac, tout en demeurant à distance du site de nidification que l'on souhaite protéger. À cette plate-forme sera associé un kiosque d'interprétation sur l'archéologie et l'histoire qui marque ce secteur.

D'autres belvédères seront aménagés, entre autres dans les secteurs des monts Wissick, de la Pointe du Curé-Cyr et de la Grande-Baie, afin d'offrir des vues imprenables sur les paysages offerts par les lacs Témiscouata et Touladi. Un belvédère sera également construit au Trou des Perdus. Cette cavité est esthétique et la partie extérieure de la grotte pourrait être aménagée de manière à permettre aux visiteurs de mieux saisir les manifestations souterraines des phénomènes karstiques, lesquels sont rares dans la région. Cependant, mentionnons que l'exploration souterraine de cette grotte sera difficilement praticable, voire impossible. En effet, cette cavité est parcourue par un ruisseau l'inondant totalement de façon périodique.

5.3.7 LE CANOT, LE KAYAK ET LE RABASKA

La façon la plus extraordinaire de découvrir le panorama des lacs Touladi et de la rivière Touladi est sans contredit de se déplacer en canot, en kayak ou en rabaska. Cette section de lacs et de rivière, comprise dans le parc, fait partie d'un plus long parcours totalisant 66 km et reconnu depuis plusieurs années pour le canotage. Il est ainsi possible de partir du Grand lac Squatec, puis d'emprunter la rivière Squatec qui mène au lac du Pain de Sucre, pour finalement accéder à la rivière Touladi. Soulignons toutefois la présence du seuil submergé d'une ancienne écluse située à la décharge du lac Touladi. Cela pourrait constituer un danger pour certains canoteurs, mais un sentier de portage permettra de contourner facilement cet obstacle.

Photo : Isabelle Tessier, MDDEP

Afin d'éviter le va-et-vient fréquent en automobile sur les routes du parc, un transport d'embarcations et des bagages à l'intention des canoteurs, des kayakistes et des canot-campeurs sera offert depuis le Petit lac Touladi où seront stationnés les véhicules.

Il sera possible également, à ceux qui seront tentés de pousser un peu plus loin leur exploration, de naviguer sur les eaux du lac Témiscouata. Il convient aux canoteurs et kayakistes de niveau intermédiaire ainsi qu'aux embarcations de type rabaska, car avec le vent, les vagues peuvent atteindre une amplitude importante.

5.3.8 LA BAIGNADE

Quatre aires de baignade d'ampleur diverses seront aménagées dans le parc. À certaines de ces aires seront associées des installations connexes, telles que des aires de pique-nique, des stationnements et des blocs sanitaires. La plus importante sera située à l'anse à William; les autres seront aménagées à la Pointe au Sable, à la Grande-Baie et au sud-est du lac Touladi.

5.3.9 LA PÊCHE

La pêche est une activité compatible avec la politique des parcs nationaux du Québec, mais elle est considérée comme secondaire. Cette activité est toutefois interdite dans les zones de préservation.

Ainsi, le territoire du parc offre des possibilités de pêche récréative à gué ou en embarcation sur la rivière et les lacs Touladi. La pêche sportive, dans les parties du lac Témiscouata intégrées au parc, continuera à se pratiquer de façon libre.

En ce qui concerne la pêche d'hiver sur le lac Témiscouata, elle sera permise dans le parc, mais la circulation en motoneige pour pratiquer cette activité dans les bandes riveraines sera interdite, conformément au Règlement sur les parcs.

5.3.10 LES INSTALLATIONS NAUTIQUES

Les principales agglomérations riveraines du lac Témiscouata sont dotées d'une marina permettant aux citoyens de tirer profit de la présence de ce vaste plan d'eau. Afin de permettre à cette clientèle d'accéder au parc, des quais flottants seront aménagés près de l'anse à William. Par ailleurs, la restauration du vieux quai situé au bout de la Vielle route permettra l'accostage d'un bateau de croisière. Un abri et un bloc sanitaire seront mis à la disposition des visiteurs qui accéderont au parc par voie d'eau. Également, une rampe de mise à l'eau associée à un stationnement sera aménagée dans ce secteur afin d'offrir un accès au lac Témiscouata à partir du parc.

La rampe de mise à l'eau située sur la rive ouest du Petit lac Touladi sera améliorée et des quais flottants pouvant accueillir une dizaine d'embarcations seront installés afin de permettre aux usagers du parc de profiter de ce plan d'eau.

5.3.11 LES EMBARCATIONS MOTORISÉES

L'utilisation d'embarcations motorisées sera permise sur les plans d'eau du parc en dehors des zones de préservation. Les usagers devront respecter une réglementation stricte qui visera essentiellement la protection de la faune, des rives, de la qualité du milieu et des autres usagers. Cette réglementation ira jusqu'à l'interdiction complète des embarcations motorisées dans certains secteurs, en passant par la limitation des vitesses de déplacement, tel qu'il est mentionné dans les orientations de gestion du présent document. Ainsi, dans toutes les bandes riveraines de 200 m (et de 50 m concernant l'île Notre-Dame) du lac Témiscouata incluses dans le parc, la vitesse de tout type d'embarcation à propulsion mécanique ou électrique sera limitée à 10 km/h. Cette limite de vitesse s'appliquera également à l'ensemble de la rivière et des lacs Touladi. Aussi, la circulation de tout type d'embarcation à propulsion mécanique ou électrique sera interdite dans une bande de 50 m vis-à-vis des aires de baignade du parc.

Par ailleurs, une excursion en bateau de croisière pourrait constituer un moyen privilégié par une bonne partie des visiteurs pour circuler sur le lac Témiscouata. De plus, considérant que la navigation sur ce lac peut être difficile, il offre la possibilité de visiter facilement certaines parties du parc et d'observer des phénomènes qui ne sont accessibles que par bateau, dont la falaise de fossiles située au pied de la montagne à Fourneau.

Assurément, le parc national du Lac-Témiscouata possède de nombreux potentiels de découverte. Le gestionnaire du parc verra la pertinence d'offrir d'autres activités que celles énumérées dans le présent plan directeur provisoire afin de compléter l'offre d'activités. Cette offre d'activités respectera les exigences prescrites dans la Politique sur les parcs (Québec, 2002).

5.4 L'HÉBERGEMENT

Le parc national du Lac-Témiscouata participera à l'offre régionale d'hébergement en complément de celle qui existe déjà à l'extérieur et dans l'intention d'y développer « l'expérience parc national », laquelle favorise un contact étroit avec le milieu naturel.

Les terrains de camping sont nombreux dans la région. Toutefois, une part importante des emplacements est réservée aux occupants saisonniers, de sorte que l'offre pour les touristes de passage est nettement insuffisante. Le parc pourra répondre à cette demande.

5.4.1 LES CAMPINGS AMÉNAGÉS

Le camping avec services (eau, électricité et bloc sanitaire), communément appelé camping aménagé, offre un meilleur confort et facilite la découverte prolongée d'un parc.

Un camping aménagé de 150 emplacements sera construit près de l'anse à William, dans la zone de services. Un autre de la même taille sera aménagé dans le secteur de la Grande-Baie, dans une phase subséquente de développement.

En temps opportun, un camping semi-aménagé d'une cinquantaine de sites (emplacements avec tous les services et d'autres non) sera construit au sud-est du lac Touladi. L'aménagement de ce site devra se faire dans une perspective de bon voisinage afin d'assurer la quiétude de tous les usagers, autant des villégiateurs que des campeurs. Ce camping permettra d'habiter et de ressentir le cœur même du parc.

5.4.2 LES CAMPINGS RUSTIQUES

Le camping rustique est principalement associé à la pratique d'activités de longue randonnée, telles que la randonnée pédestre, la randonnée cycliste, la randonnée à raquettes, en canot ou en kayak. Les emplacements sont rudimentaires et sont le plus souvent utilisés pour une ou deux nuitées. Peu de services sont associés à ce type de camping; seuls des toilettes sèches et, lorsque c'est possible, un point d'eau potable est disponible.

Un camping rustique d'une douzaine d'emplacements sera aménagé au lac Croche afin de desservir les randonneurs de ce secteur. Deux autres campings de ce genre, reliés au réseau de sentiers de randonnée, seront également situés dans le secteur des cascades du Sutherland, aux abords du Sentier pédestre national, et sur les rives du lac Témiscouata, au pied de la montagne à Fourneau. Ce dernier servira également aux canoteurs et aux kayakistes.

Le long des lacs Touladi et du lac Témiscouata, 5 autres campings rustiques de 5 à 15 emplacements chacun et pouvant accueillir les adeptes du canot-kayak-camping seront aménagés; 2 d'entre eux seront également accessibles à vélo.

Des campings rustiques additionnels pourront être mis en place au fur et à mesure du développement du réseau de sentiers de randonnée pédestre si le besoin se fait sentir. L'emplacement des sites sera déterminé en fonction des conditions biophysiques et des distances sécuritaires entre les étapes.

5.4.3 LES REFUGES

Des refuges seront mis à la disposition des randonneurs le long du réseau de sentiers afin de mettre les marcheurs à l'abri des rigueurs du climat et de faciliter la pratique de la randonnée à raquettes ou à skis.

Associé au Sentier national, un refuge devrait être ajouté à celui qui existe déjà aux cascades du Sutherland. Un autre sera construit dans le secteur du lac Croche afin d'héberger les randonneurs de ce secteur. Un autre refuge associé au Sentier national est situé dans le secteur de l'anse à William. Ce dernier devra être déplacé, puisqu'il est situé en plein cœur de la zone de services visée pour l'aménagement du camping principal du parc.

5.4.4 LA VILLÉGIATURE

Lorsque les circonstances le permettront, ce type d'hébergement plus lourd sera développé dans la zone de services située au sud-est du lac Touladi, tout en respectant la capacité de support du milieu. Une dizaine d'unités d'hébergement pourraient être aménagées à cet endroit.

Carte 6

LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT

La limite proposée

LES ACCÈS

- Route principale
- Route secondaire
- Piste cyclable
- Sentier pédestre national (existant)
- Sentier de randonnée pédestre proposé

LES PÔLES D'AMÉNAGEMENT

- Pôle primaire
- Pôle secondaire
- Pôle tertiaire

LES ÉQUIPEMENTS ET LES SERVICES

- Centre multiservices
- Atelier-entrepôt
- Bâtiment d'accueil
- Amphithéâtre
- Kiosque d'interprétation
- Aire de pique-nique
- Stationnement
- Belvédère
- Plate-forme d'observation
- Rampe de mise à l'eau
- Quais flottants
- Quai
- Camping aménagé
- Camping semi-aménagé
- Camping rustique
- Site de canot-kayak-camping
- Refuge existant
- Refuge proposé
- Villégiature

LES ACTIVITÉS

- Éducation-interprétation
- Observation de la faune
- Randonnée à vélo
- Randonnée pédestre
- Randonnée à skis
- Randonnée à raquettes
- Canot et kayak
- Baignade
- Pêche

Métadonnées

Système de référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84

Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), fuseau 6

Équidistance des courbes de niveau: 20 mètres

0 1 2 4 km

1/95 000

Sources

Données

Base de données topographiques (BDTQ) à l'échelle de 1/20 000
Modèle numérique d'élévation (MNE) à l'échelle de 1/20 000

Organisme

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Réalisation

Direction du patrimoine écologique et des parcs
Service des parcs
Division de la géomatique et de l'infographie

Note : Le présent document n'a aucune portée légale.

© Gouvernement du Québec, mars 2008

Projet de parc national du Lac-Témiscouata

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec

Conclusion

La région naturelle des monts Notre-Dame constitue la plus vaste région naturelle de la rive sud du Saint-Laurent et le projet de parc national du Lac-Témiscouata possède tous les atouts pour bien la représenter et en faire un lieu recherché par les amateurs de grande nature et de plein air.

Ce parc contribuera de façon significative à la sauvegarde de plusieurs éléments de la diversité biologique et de paysages représentatifs du patrimoine naturel québécois. Il est primordial de gérer ce territoire et de le mettre en valeur en assurant le maintien de son intégrité écologique, notamment grâce à un programme éducatif de qualité, de façon à ce qu'aucune de ses composantes ne soit un jour mise en péril, et ce, pour le bénéfice des générations actuelles et futures.

Le parc national du Lac-Témiscouata offrira une destination unique parmi le réseau des parcs nationaux du Québec. Le grand nombre de sites archéologiques qu'il protègera témoigne de la richesse culturelle de ce territoire et lui confère une signature distinctive, tout comme ses particularités physiques et biologiques qui en font un précieux refuge.

Dans cet exercice de planification, une place importante sera réservée au public. L'intérêt grandissant qu'il porte à la création des parcs, à leur gestion ainsi qu'à la conservation du milieu naturel justifie les démarches de consultation qu'entreprendra le Ministère par la tenue d'une audience publique. Ce plan directeur provisoire constitue donc la proposition du Ministère. Il incombe maintenant à la population de faire part de son appui, de ses opinions ou de ses aspirations à cette étape. Par la suite, si la population adhère à ce projet, le Ministère intègrera les suggestions visant à bonifier sa proposition. Le plan directeur final qui en résultera servira de cadre au développement du parc national du Lac-Témiscouata.

Photo : Isabelle Tessier, MDDEP

Bibliographie

QUÉBEC. *Loi sur les parcs : L.R.Q., chapitre P-9, à jour au 15 février 2008,* [Québec], Éditeur officiel du Québec.

QUÉBEC, COMITÉ DE RÉTABLISSEMENT DU PYGARGUE À TÊTE BLANCHE, 2002. *Plan de rétablissement du pygargue à tête blanche* (Haliaeetus leucocephalus) *au Québec,* Société de la faune et des parcs, 43 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU LOISIR, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE, 1986. *Les parcs québécois, 7. Les régions naturelles,* Québec, Direction générale du plein air et des parcs, 1re édition, 257 p.

QUÉBEC, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS, (en préparation). *La politique sur les parcs – La conservation,* Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs, 144 p.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DE PARCS, 2002. *La politique sur les parcs – Les activités et les services,* Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la planification des parcs, 95 p.

QUÉBEC, SOCIÉTÉ DE LA FAUNE ET DES PARCS, 2003. *La politique sur les parcs – L'éducation,* Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction de la planification des parcs, 63 p.

ST-LAURENT, Martin-Hugues et Pierre ETCHEVERRY, 2007. *Évaluation des impacts de la création du parc du Lac-Témiscouata sur le cerf de Virginie* (Odocoileus virginianus), *son exploitation, son habitat et sur le maintien de la biodiversité de cette région*, avis scientifique rédigé pour la Conférence régionale des ÉluEs du Bas-Saint-Laurent et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs, Québec, 84 p.

TESSIER, Isabelle, 2008. *L'État des connaissances – Parc national du Lac-Témiscouata,* Québec, ministère du Développement durable, de la faune et des parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, Service des parcs, 226 p.

Les aires protégées au Québec :
un héritage pour la vie

Photographies :
Isabelle Tessier

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5974

Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation. 7045-08-03

Développement durable, Environnement et Parcs

Québec